



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE

FRANÇOIS SARGENTINI

L'ENVIRONNEMENT EN QUESTIONS

INTERVIEW P4

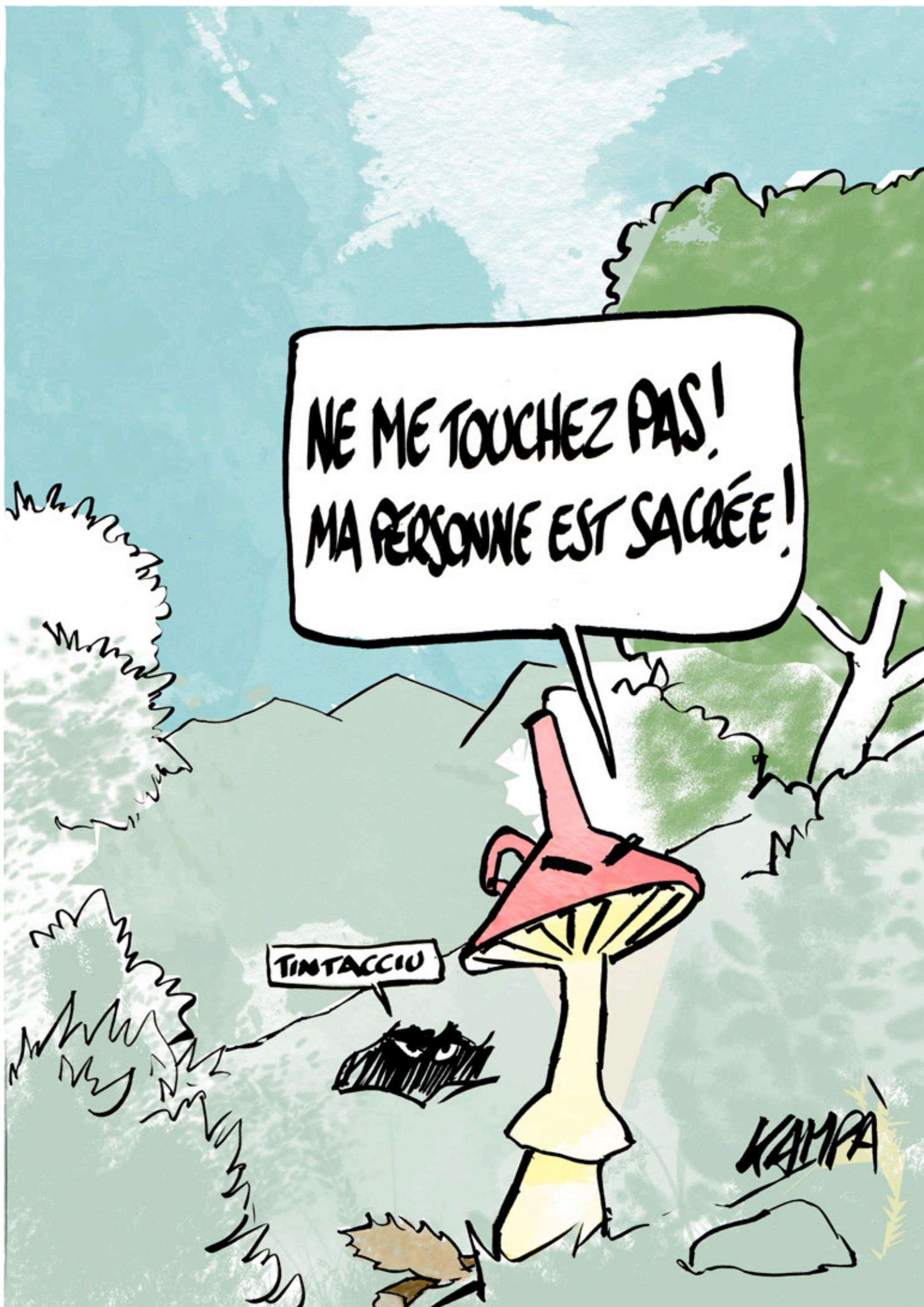
Photo DR

1,60€

KAMPÀ P2 • ÉDITOS P3 • BRÈVES P6
 ISULA SURELLA P7 • SETTIMANA CORSA P23
 CULTURE P25 • AGENDA P26



S E M P R ' À F I A N C À V O I



Castanéiculture

S toute saison apporte son lot de petits bonheurs, l'automne au-delà de sa palette de couleurs chaudes et de ses températures douces est aussi pour les Corses celle de la récolte de la châtaigne et de ses multiples préparations culinaires - pulenta, gâteaux, canistrelli, desserts et autres breuvages - toutes aussi délicieuses les unes que les autres même si quelque peu roboratives.

Les peuples montagnards, dont les Corses font partie, connaissent l'importance qu'ont eu pour leurs ancêtres les châtaignes par temps de disette puisque consommées crues, grillées ou transformées en farine, elles assuraient la base alimentaire des familles rurales. Pascal Paoli ne disait-il pas «tant que nous aurons des châtaignes, nous aurons du pain?»

Alors si la récolte des châtaignes sauvages bat son plein, chauds sont les marrons pour celles et ceux qui font désormais partie du troisième gouvernement Philippe. Certains pressentis ou dans l'attente d'une tacite reconduction se sont retrouvés marron, d'autres les ont tirés du feu et doivent maintenant être à la hauteur des attentes des français.

Pourtant dans cet ultime épisode d'un feuilleton qui quinze jours durant n'a intéressé que les politologues, journalistes et autres commentateurs des nouveaux cafés du commerce virtuels, une nomination me fait sourire. C'est celle de Christophe Castaner. Un amusement qui n'a évidemment rien à voir avec une attitude de cynips cynique quant à un choix présidentiel qui récompenserait uniquement, au poste convoité de ministre de l'Intérieur, un dévouement fidèle et de la première heure.

Non, si je souris c'est tout simplement parce que le nom de famille Castaner désigne en catalan le châtaignier et qu'une légende de la renaissance italienne veut que le châtaignier soit né de la fureur procréatrice de Jupiter. Alors, Emmanuel Macron, castanéiculteur du nouveau monde ? ■ dominique.pietri@yahoo.fr

L'interview de Sylvie Rocard dans notre dernier numéro a été réalisée par Dominique Pietri

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, entre Sagone et Galeria, ou dans l'Extrême-Sud, vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

L'ICN recherche sescorrespondants locaux.

Contact: journal@icn-presse.corsica ou 06 44 91 58 30

Retrouvez toutes
les annonces **légal**
entreprises parues dans
la presse depuis le
1^{er} janvier 2010

>Plus de 3 millions d'annonces<

Actulegales.fr
La référence des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'

Infolegale

ICN #6740



Da Roland FRIAS

U coll'è falla linguisticu

Stipochi ghjorni, n'emu amparatu torna una bella. Seria minacciata a Republica da Fañch, un ciucciu d'un annu è mezu.

Tenite vi bè, vene st'ultima cacciata da u Procuratore di Quimper. In fatti, seria colpa à u nome tradiziunale brittonu di u quale hè statu battizatu è ch'un hè pussutu esse registratu ufficialmente da u serviziu di statu civile di a merria, dopu à a so nascita di maghju di u 2017. Hè statu accertatu stu ricusu da u tribunale di Quimper u 13 di settembre di a stessa annata. Ghjè oramai un affare ghjudiziaru chì ghjè statu purtatu nant'à a piazza publica. Hè statu oghje messu in deliberatu è deve a corsa d'appellu di Rennes rende u so arrestu u 19 di nuvembre. Per esse più precisu, vene u prubema di l'aletta nant'à u «n» di Fañch, cù a forma d'un marosu è chì si dice in francese «tilde». Ma, secondu l'avucatu generale, un ci seria nisun'vulintà giacobina. Si tratta solu di rispettà un'urdiranza ministeriale di u 2014 spieghendu ch'ind'a lingua francese un sò autorizati certi segni diacritichi cum'è quessu, eppo un esisteria sta lettera ind'u santacroce francese. Parenu fole ! In tutti i casi, s'ellu si caccia l'aletta, cambieria a prununcia ma dinò tuttu u caratteru identitariu è storicu di stu nome chì seria equivalente à quellu di Francesco. Per l'avucatu di a famiglia, hè inghjusta l'urdiranza è ancu discriminatoria. Hè stata ramintata d'altronde chì parulle cù u «tilde» ci n'eranu parecchie ind'u dizziunariu di l'Accademia Francese, chì sò numerose a ghjente d'origine straniera, spagnola per indettu, chì ne portanu unu nant'à u so nome è chì, di tutte e manere, i nomi propii un sò sottumessi à nisun'urtugraffia particolare. Per dinunzià sta situazione, u Cunsigliu culturale di Brittagna hà publicatu, qualchi mese fà, un storicu di st'aletta pulemica. Per st'istanza, hè utilizatu quellu segnu dapoi seculi è seculi, in latinu, in francese, in bascu, in brittonu, in gallesu è un hè una scusività castigliana. S'ella hè sparita ind'a scrittura francese currente, face parte quantunque di l'essenza di a lingua francese è cuntinueghja di campà ind'e tradizioni scritte brittone, gallesu o basche, lingue patrimoniale ricunniscute da a Custituzione. In quant'à e lingue, l'emu propiu capita chì u Statu un a sà s'ellu colla o s'ellu fala... ■

L'ENVIRONNEMENT EN QUESTIONS

Pas une semaine ne s'écoule sans que les questions liées à l'environnement n'occupent le devant de la scène.

Face aux problèmes et aux risques, quelles sont les réponses et les orientations de l'Office de l'environnement ?

Son président, François Sargentini, nous répond.

Propos recueillis par Elisabeth MILLELIRI

Pollution à la paraffine cet été, collision entre deux navires au large du Cap il y a quelques jours.

Si les menaces pour le littoral corse sont directes, immédiates, les moyens pour y faire face ne le sont pas...

On constate, une fois encore, que si elle a une compétence sur le littoral, la Corse ne dispose pas, sur place, des moyens nécessaires pour intervenir rapidement et que l'éloignement géographique des moyens de secours nuit à l'efficacité. C'est encore plus vrai dans le cas de la Haute-Corse. Le temps que des mesures soient prises et mises en œuvre, les dégâts sont déjà manifestes. En juillet dernier, les maires des communes littorales de la Plaine orientale et de l'Extrême-sud ont vu leurs plages polluées par des boulettes de paraffine, ce qui tend à indiquer qu'on n'a pas mis en œuvre, en temps voulu, tous les moyens nécessaires. Cette collision renforce donc la demande, plusieurs fois réitérée par l'OEC, de la nécessité d'une mise en place de moyens de secours en mer, pré-positionnés en Haute Corse. La gestion des moyens nautiques de lutte anti-pollution relève du préfet maritime et la CdC - notamment via l'OEC qui gère des sites concernés en premier lieu par ces pollutions ou menaces de pollution - n'y est absolument pas associée. Il est temps de sortir d'une situation ubuesque, de réécrire les règles. Et de travailler également à des échanges et une stratégie d'intervention, dans un cadre méditerranéen, à travers une politique des îles.

La déclinaison du plan d'action sur les déchets sera à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée de Corse les 25 et 26 octobre. Le bout du tunnel, enfin ?

La question des déchets va peser sur la vie politique de la Corse pour les trois années à venir. Il faut sortir de la problématique du déchet envisagé comme un problème pour parvenir à en faire un atout. On est arrivés à l'extrême limite de ce qui est possible et il faut - dans l'urgence mais aussi dans un cadre budgétaire contraint, ce qui, dois-je le rappeler, est toujours dommageable - prendre des décisions qui auraient dû être prises voilà 7 ou 8 ans. Cela fait donc partie du passif que nous devons gérer. Je m'inscris dans la continuité du travail mené précédemment par Agnès Simonpietri à qui je tiens à rendre hommage. On entre à présent dans le concret avec les différentes déclinaisons du plan sur le terrain. Et si, jusqu'à il y a peu, tous ceux qui avaient une compétence sur la question des déchets travaillaient chacun de leur côté, la bonne nouvelle est qu'il y a toutes les compétences requises dans le pool que constituent la Collectivité de Corse, le Syvadec et l'Etat et que nous n'en sommes plus à avoir des discussions sur le fond. Reste le point d'achoppement sur l'implantation de centres de stockage et le militant que je suis ne peut que comprendre le fait que les gens se posent des questions.

Parmi les questions qui inquiètent, il y a justement celle de savoir si le terme de «stockage» n'est pas simplement une autre façon, plus rassurante, de désigner l'enfouissement...

On ne joue pas sur les mots. Il s'agit bien de stockage et non d'enfouissement. Avec l'enfouissement, on couvre et on oublie. Le centre de stockage, en revanche, vise à mettre de côté des matières inertes qui, avec les avancées technologiques, pourront être récupérées et valorisées par la suite. Il s'agira donc de déchets ultimes, sachant qu'on aura traité à 95% environ tout ce qui est putrescible et que les putrescibles seront considérés comme une ressource, en envisageant si nécessaire leur usage pour la production d'énergie, par méthanisation ou par compostage. Ces centres de stockage devront être implantés au plus près du rail, et la sécurisation de ces installations fera l'objet d'études préalables : je ne mettrai jamais ma signature au bas d'un document tant que je n'aurai pas toutes les assurances nécessaires à ce sujet. Nous allons investir pour les 30 années à venir, il faut donc garantir la sécurité auprès de la population.

«Nous allons investir pour les 30 années à venir, il faut donc garantir la sécurité auprès de la population.»

L'objectif affiché est de parvenir à 60% de tri d'ici 5 ans. Pensez-vous qu'on puisse y parvenir sans recourir à des tarifications incitatives, par exemple sur le modèle mis en place en Catalogne qui montre d'excellents résultats ?

On devra avoir un geste incitatif et financier à l'égard des communes les plus vertueuses. Et plus répressif envers celles qui le sont moins. Il va falloir y arriver, peu à peu. Mais on s'adresse aussi à l'individu. Même si je ne dis pas que c'est gagné, on constate qu'il y a plus d'écoute et de réponse de la part des Corses. Les mentalités sont en train de changer parce que nous changeons nous aussi. La Corse, quoique certains en disent, est connectée au reste du monde, les gens sont beaucoup au fait de ce qui se fait ailleurs, de ce qui se dit. Et notamment de cet enjeu mondial qu'est l'économie circulaire. La collecte à la source, le recyclage et la réutilisation doivent devenir la règle.

Il y a aussi, dans l'opinion, l'inquiétude d'une éventuelle mainmise du privé sur le traitement des déchets, de voir l'intérêt tout court primer sur l'intérêt collectif...

L'ossature de la stratégie sur les déchets relève de la compétence du public, qui doit en conserver la maîtrise. Ça n'empêche pas d'être à l'écoute des porteurs de projets privés, mais la question des déchets ne peut être laissée sans contrôle public. Il n'y aura donc pas de lascia

corre sur ce sujet. L'OEC sera présent sur toutes les étapes y compris celle du contrôle. On va tout suivre et on ne lâchera rien. Le service est appelé à monter en puissance, dans le cadre, notamment, du travail avec les communautés de communes. Il s'agit d'arriver à une standardisation des outils et des méthodes de travail, tout en tenant compte de la situation de chaque commune ou communauté de communes. Ceci dit, même si pour l'heure, l'OEC est surtout vu sous l'angle de ses problèmes internes et de la question du traitement des déchets, il a d'autres fonctions et compétences et d'autres fonctions que le traitement des déchets, sur lesquelles nous travaillons à monter en puissance. Car la question environnementale sera une question centrale, une question de fond, pour le développement économique.

Certaines questions d'environnement, comme l'eau, par exemple, concernent également de près voire au premier chef l'Office hydraulique et l'Office de développement agricole et rural. Comment se passe la collaboration entre offices ?

La question de l'eau sera majeure. Il se trouve que la Corse est l'île de Méditerranée qui en reçoit le plus. Au regard des pays qui l'entourent et qui risquent à terme d'en manquer, elle pourrait donc devenir un enjeu. L'eau sera le pétrole de demain. Cela dit, il faut gérer au mieux cette ressource, pour nous comme pour les pays voisins, et ne pas se contenter d'espérer qu'on aura des précipitations abondantes. Sur ce sujet, comme sur d'autres, il y a déjà un travail en étroite collaboration avec Odarc et l'OEHC et je pense que ces trois offices sont appelés à travailler de plus en plus en synergie. Nous sommes ainsi en train de mener ensemble un travail de fond, pour les agriculteurs, sur la gestion de plants adaptés à notre environnement méditerranéen. C'est pourquoi il était si important pour nous de créer un pôle de compétence fourrage à Migliacciaru, par exemple. L'OEC est également membre du Comité de massif et là aussi, il a un rôle extrêmement important à jouer. Il y a un gros travail à mener avec le PNRC pour entrer dans une véritable politique de la montagne. Cette transversalité, mise en place par notre exécutif, est un axe politique fondamental. Pour nous c'est la règle. Les chapelles, c'est du patrimoine ancien bâti, pas une mentalité. Et dans l'ensemble, les agents des différents offices sont enchantés de pouvoir croiser leurs expériences. Mais il s'agit d'instaurer aussi une transversalité au sein même de l'OEC, entre ses différents services. Parce qu'un service, ce n'est pas un bunker. Le cloisonnement ne peut que nuire à l'efficacité. Au niveau informatique, par exemple, il faut que chaque service ait un accès direct au travail des autres et de ce fait à tout le savoir disponible au sein de l'office.

Vous l'évoquiez précédemment, l'OEC a connu et connaît des problèmes internes. Quelle est votre position là-dessus ?

L'environnement étant la clé de voûte du développement, tous les services de l'OEC sont appelés à être de plus en plus consultés, sollicités. On ne peut donc pas se permettre d'avoir un office qui bricole. En interne, il faut avoir un organigramme officiel, une hiérarchie et des agents bien positionnés. Aujourd'hui, nous avons des bases solides et un échange permanent avec les syndicats, même si nous ne sommes pas d'accord sur tout. Je me suis efforcé de construire un organigramme, un système de travail que l'office avait perdu parce qu'il a justement vécu trop de crises. Cela dit on ne peut pas se contenter, non plus, de s'en tenir à un « *c'est pas nous, c'est les autres !* ». Je crois que les erreurs passées, tout le monde les connaît, le plus important, c'est d'identifier ce qui doit être changé et comment le faire. Je ne me sens pas tributaire du passé, même si j'en assume aujourd'hui les conséquences. Je suis là pour regarder devant. Il est plus que temps de sortir de cette situation d'office « en crise » pour passer à un office qui remplit pleinement toutes ses missions. ■

«Je ne me sens pas tributaire du passé, même si j'en assume aujourd'hui les conséquences»

ASSEMBLÉE NATIONALE

LE HUITIÈME GROUPE

Y arriveront? Y arriveront pas? La constitution, au sein de l'Assemblée nationale, d'un huitième groupe parlementaire auquel pourraient s'intégrer les trois députés corses de Pè a Corsica a longtemps été évoquée par ces derniers. Et longtemps considérée par certains comme une éventualité hautement improbable, un peu comme l'était l'éventualité de voir un jour des nationalistes remporter des élections législatives. Depuis le mois d'avril, cela dit, l'idée semblait faire son chemin. Et le 17 octobre, in fine, la création de ce groupe a été officiellement annoncée. Co-présidé par Philippe Vigier député d'Eure-et-Loir et Bertrand Pancher, député de la Meuse (UDI-Agir-Indépendants), il compte 16 membres, dont les élues radicales Jeanine Dubié et Sylvia Pinel, Charles de Courson (UDI-Agir-Indépendants), les LREM François-Michel Lambert et Paul Molac, les dissidents de la LREM M'jid El Guerrab et Jean-Michel Clément, le socialiste François Pupponi, le non-inscrit Olivier Falorni (ex-PS) et naturellement (encore qu'un rapprochement entre des nationalistes corses et Charles de Courson ait largement de quoi surprendre) les députés Pè a Corsica Jean-Félix Acquaviva, Michel Castellani et Paul-André Colombani. Ce groupe a pour nom Libertés et Territoires. ■

PROPRETÉ DES MERS ET DES PORTS



LE COMITÉ EUROPÉEN DES RÉGIONS PREND POSITION

Lors de sa 131^e session plénière des 8, 9 et 10 octobre derniers, le Comité européen des régions a adopté un rapport relatif à la propreté des ports et des mers et aux installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires. Son rapporteur, Spyros Spyridon, membre de la délégation grecque au CdR et représentant la région de l'Attique, a souligné l'urgence de gérer les déchets plastiques. «*Des mers plus propres contribuent au développement économique durable, en particulier dans le secteur du tourisme, qui est une ressource essentielle pour l'économie de la Grèce, ainsi que pour beaucoup d'autres États membres, a-t-il souligné. Les navires devraient être tenus de déposer leurs déchets dans les ports et nous devons veiller à ce que ces derniers puissent traiter ces déchets à un coût raisonnable. L'enjeu consiste à établir des incitations au dépôt des déchets dans les ports et de n'imposer aux navires eux-mêmes ni charge financière excessive ni procédures chronophages. Dans l'ensemble, les propositions de la Commission atteignent ces objectifs. Elles simplifient et clarifient en outre les règles, ce qui devrait permettre de résoudre un grand nombre d'ambiguïtés pour les chargeurs, les autorités portuaires et les gestionnaires de déchets.*» Toutefois, le rapporteur a également soulevé l'importance de faire en sorte «*que les règles soient appliquées de façon stricte, afin d'éviter toute concurrence déloyale entre les ports et d'empêcher les navires de se rendre délibérément vers ceux qui sont les moins exigeants. Il convient donc d'établir un cadre uniforme en matière de sanctions et d'en informer clairement les chargeurs et les ports.*» ■

19,8 %

Les chiffres de la semaine

C'est le taux de pauvreté en Corse, avec 18% en Corse du Sud et 22% en Haute-Corse. Cette situation de pauvreté dans l'île concerne toutes les tranches d'âges avec 28,9% de personnes de moins de 30 ans et 17,5% de personnes âgées de plus de 75 ans.

13

Les chiffres de la semaine

ans séparent l'espérance de vie des 5% les plus aisés de celle des 5% les plus pauvres, a souligné ATD Quart Monde, lors de la Journée mondiale du refus de la misère. À la veille du 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, l'ONG rappelle que les droits fondamentaux ne s'appliquent toujours pas à toutes et tous, en France comme ailleurs.

39,66

Les chiffres de la semaine

millions d'€ de fonds (dans le cadre des programmes européens Feder, FSE, Feader mais aussi du PEI et du Contrat de projet État - Collectivité de Corse (CPC) attribués lors de la réunion du Comité régional de programmation des aides le 16 octobre dernier, pour le financement de 53 projets contribuant au développement de la Corse.

BARRAGES : LA RÉGION PREND LA MAIN



Photo DR

Alors qu'en France, la privatisation des principaux barrages, annoncée pour l'horizon 2022, inquiète élus et population, la Région autonome sarde s'apprête à prendre en main la gestion de ses eaux et de sa production hydro-électrique. En effet, à partir du 1^{er} janvier 2019, elle devrait récupérer la maîtrise des barrages de Coghinas, Alto Flumendosa et Taloro. La concrétisation de délibérations approuvées par la Giunta sarde en mai 2014 et visant à mettre en application une loi régionale de 2006, qui dans l'optique d'une gestion de l'eau en tant que bien « essentiel et public », prévoyait le transfert à la Région des infrastructures hydrauliques « multisectorielles » [c'est-à-dire touchant à la fois au réseau d'eau pour les particuliers, à l'alimentation en eau des exploitations agricoles et à la production d'électricité]. Ces équipements étaient alors (et sont encore, pour l'heure) concédés à l'Ente nazionale per l'energia elettrica [Enel] qui jusqu'à sa privatisation en 1999, était la société nationale italienne d'électricité, et dont l'État italien est à présent actionnaire à 25,5%. Une concession juteuse à en croire le quotidien *La Nuova Sardegna* qui à l'époque de ce vote indiquait que l'Enel encaissait chaque année grâce à ces ouvrages environ 54 M€ pour n'en reverser qu'une infime partie à la région sarde, laquelle devait s'estimer heureuse d'avoir vu doubler le montant de son encaissement, passé de 2,5 à 5 M€. L'Enel avait cela dit introduit un recours devant le Tribunal supérieur des eaux publiques, dont la décision, en faveur de la Région autonome de Sardaigne, est intervenue en mai 2017, laissant le champ libre à la Giunta sarde pour relancer les procédures en vue de la reprise des ouvrages et infrastructures hydro-électriques. Ces équipements seraient à l'avenir gérés par l'Ente per le acque della Sardegna [Enas], homologue sarde de l'Office hydraulique de Corse. Une étape importante, considère Francesco Pigliaru, président de la région, puisqu'elle va permettre « d'optimiser l'utilisation des ressources hydriques, notamment durant les périodes de sécheresse » mais également de « diminuer fortement les coûts énergétiques ». Toutefois, l'Enel a fait savoir qu'elle considérait la décision de la Région sarde comme « illégitime », au motif notamment que la concession des barrages ne viendra à expiration qu'en 2029 et que, comme elle l'avait fait en 2014, elle entendait introduire un nouveau recours. ■

Agriculture au féminin

Les femmes sont de plus en plus présentes dans le milieu agricole italien, selon les données de la confédération agricole Coldiretti. En Sardaigne, elles sont 7962, soit environ 23% de la population agricole de l'île. Toutefois, en prenant en compte des activités corrélées directement à l'agriculture dont marchés de producteurs, fermes éducatives et agritourisme, la part des femmes atteint alors les 40%. ■

Le cinéma sarde à Rome

Quatre longs-métrages « Made in Sardegna » sont présentés à Rome dans le cadre de la XIII^e édition du festival international Festa del Cinema di Roma du 18 au 28 octobre. Quatre œuvres de réalisateurs sardes, dont trois ont été tournées pour l'essentiel en Sardaigne, avec le concours de la Région autonome et de la Fondazione Sardegna film commission. Projeté en prélude de la manifestation, *L'uomo che comprò la luna*, comédie de Paolo Zucca. En compétition, pour le concours Alice nella città, section du festival dédiée à la génération montante, *Fiore gemello* de Laura Luchetti. Dans la sélection officielle, le documentaire de Giovanni Zoppeddu *Diario di tonnara*, tourné entre Sardaigne et Sicile. Hors compétition, le dernier film de Gianfranco Cabiddu qui, après avoir revisité *La Tempête* de Shakespeare avec *La stoffa dei sogni*, propose une version bien à lui de *La flûte enchantée* de Mozart, avec *Il Flauto magico di piazza Vittorio*. ■



IDEAL FRAIS
Pêche & aqua Culture

TOUS LES PRODUITS FRAIS & SURGELÉS DE LA MER

Pêche locale - Coquillages - Crustacés
DEPUIS 1994, UNE ÉQUIPE AGUERRIE
AUX MÉTIERS DE BOUCHE À VOTRE SERVICE



Du plaisir de déguster des produits simples, beaux et de qualité et du désir de partager ce moment de bonheur est née notre gamme «PRESTIGE».

Nous avons sélectionné pour vous des produits uniques élaborés par des artisans au savoir-faire incontestable. Caviars, saumons fumés, truffes, épicerie fine...



Découvrez également nos gammes "Corse" & "Sélection"



idealfrais-corse@wanadoo.fr - Fax : 04 95 10 04 33
Immeuble Pozzo di Borgo
Entrée A Chemin de Loretto - 20090 - AJACCIO

Livraisons sur toute la Corse

Tél. 06 84 54 20 98 - 04 95 10 04 44

ISULAPRO

Centre d'appels | Secrétariat | Recouvrement

Hôteliers, professionnels de la santé, Artisan et PME

Tél. : 06 01 03 36 90
contact@isulapro.com

OSEZ LA QUALITÉ !
ISULAPRO, au service de l'excellence

Avenue Paul Giacobbi,
Résidence Plein Sud - 20600 Bastia
www.isulapro.com

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE 2018 COLLECTIVITE DE CORSE

SNT CFE-CGC

SNT
Syndicat National
des Territoriaux

Nos engagements

- Défense des acquis sociaux
- Harmonisation des Régimes Indemnitaires par le haut
- Organisation du travail et des conditions de travail
- Prévention des risques psychosociaux
- Prestations sociales étendues à l'ensemble de agents
- Intégration des ATTEE dans le cadre des adjoints techniques territoriaux

Qui sommes nous ?

- Un syndicat apolitique, libre et qui s'engage à vos côtés
- Un syndicat qui tient parole
- Un syndicat qui se bat pour la préservation des droits acquis des personnels
- Le syndicat des agents pour les agents !

Le 6 décembre
Faites-vous respecter ! **VOTEZ SNT !**

Tél : 06 23 85 13 27

Mail : cfe-cgc@ct-corse.fr



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION DE SOCIETE

N° 01

AQUARELLES FORME

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Cz M. et Mme Larondelle Casanova
Ania - 20243 Serra di Fiumorbo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SERRA DI FIUMORBO du 03/10/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **AQUARELLES FORME**
Siège : Cz M. et Mme Larondelle Casanova, Ania, 20243 Serra Di Fiumorbo
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Club de remise en forme, aquagym, bébés nageurs, hammam, sauna, soins du corps et soins de beauté ; vente de produits diététiques, petite restauration, salon de thé, location saisonnière avec séjour à thème bien-être, vente de textiles et objets de décoration, décoration intérieur

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur **Xavier LARONDELLE**, demeurant Ania, 20243 Serra di Fiumorbo

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 15 octobre 2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **LES REMPARTS**,
SIÈGE SOCIAL : c/o Cabinet Gérard Clair & Fille Boulevard Wilson, Résidence les Remparts, CALVI (Corse)

OBJET : L'acquisition, la gestion, la propriété de tous biens immobiliers.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : Mademoiselle **SARA CLAIR**, demeurant Boulevard Wilson, Immeuble les Remparts, CALVI (Corse),

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le gérant.

N° 03



B. LEONELLI

Avocat, 5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 11 Octobre 2018, il a été constitué sous la **dénomination sociale** « **SOCIETE D'EXPLOITATION DU COMPTOIR DE L'EUROPE** », une Société à Responsabilité Limitée ayant pour **objet** : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de débit de boissons licence IV, restauration, Hôtellerie.

Le **siège social** est fixé à SAINT-FLORENT (20217) Place des Portes.

La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années. L'associé unique a effectué un **apport** en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.000 €.

Le **capital** ainsi formé est divisé en 100 parts ainsies de 10 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été attribuées à l'associé dans la proportion de son apport. La **société est gérée et administrée** par Madame **Saveria, Anne, Elésia, Marie RISTORCELLI** demeurant à SAINT-FLORENT (20217) La Citadelle, née le 10 Novembre 1993 à BASTIA (Haute-Corse), laquelle jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, Le Gérant.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à TAVACO (20167) du 11 octobre 2018, il a été créé une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale : **PETRATECH**

Enseigne et nom commercial :

PETRATECH

Durée : 99 ans

Siège social : Parc d'Activités de la Gravana - 20167 Tavaco

Capital social : 60.000 €

Objet : Toutes opérations de recherche et de développement en matière industrielle et technique ; la propriété, l'exploitation directe ou indirecte des innovations, process ou autres droits de propriétés intellectuelle en découlant, la conception, la fabrication, la maintenance, la réparation, la mise aux normes de matériels de toute nature.

Président : Monsieur **NAU Roger Maurice**, demeurant Résidence Agnarello - 20166 Pietrosella.

Immatriculation : R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/09/2018, il a été constitué une SARL dénommée :

RÉRO

Siège social : Acquella, 20140 CASALABRIVA

Capital : 1.000 €

Objet : LOCATION MEUBLEE

Gérant : M. **LE FORT Jean Jacques**, Acquella, 20140 CASALABRIVA

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 06

AYYA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit U Suale

20213 Querciole

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 24/09/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **AYYA**

Siège social : Lieu-dit U Suale, 20213 Querciole

Objet social : Acquisition en vue de la location de tous biens immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame **Nawal EL HAFSSI** demeurant Lieu-dit U Suale - 20213 - Querciole

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 07

L'AGHJOLE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.500 euros

Siège social : 11, Avenue Emile Sari

20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 10 Octobre 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **L'AGHJOLE**

Siège social : 11, Avenue Emile Sari - 20200 Bastia

Objet social : Restauration, Pizzeria sur place ou à emporter, Glacier artisanal, Traiteur et toutes prestations en rapport avec l'objet principal.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.500 euros

Gérant : Monsieur **LAFOSSE Xavier**, né le 27 Décembre 1976 à Fécamp demeurant L/D Giambotti - 20215 Venzolasca.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/10/2018, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : **JPY SPORTS**

Siège social : Chemin de Torretta, Le Salario, 20000 Ajaccio

Forme : SAS **Capital** : 1000 Euros

Objet social : - Négoce de matériels mobiliers et fournitures de sport. - L'organisation de tournois et événements sportifs

Président : Monsieur **Yoann Poulard** demeurant : Chemin de Toretta, Le Salario, 20000 Ajaccio élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 10/10/2018, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **LA VIGNARELLA**,

Siège social : Lieu-dit Galea, Taglio-Iso-laccio (Haute-Corse)

Objet : La location meublée de logements d'habitation assortie de prestations para-hôtelières [petit-déjeuner, fourniture de linge de maison, ménage, accueil] et l'exploitation saisonnière de tous biens immobiliers, l'administration de meublés en résidence de tourisme. L'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée.

La location de voitures automobiles, de caravanes, de cycles et motocycles, de moteurs et propulseurs marins et de coques de bateaux.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 2000 Euros

Gérance : Monsieur **Vincent MORACCHINI** demeurant Chemin de Forcone, 20200 BASTIA (Haute-Corse),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le gérant.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI à capital variable ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **CHRISARIA Capital initial** : 1000 euros

Capital min : 100 euros **Capital max** : 300000 euros

Siège : résidence La Chapelle des Grecs 46 cours Lucien Bonaparte 20000 Ajaccio

Objet : Acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant

Durée : 99 ans **Gérant** : Mme **Quare, a Ariane** 1 rue J P Rameau, 91440 Bures-sur-Yvette

Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas.

RCS : Ajaccio.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 10/10/2018, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

BALAGNE AVENTURES CORSICA

Objet social : excursions en bateau

Siège social : 61 Aria Marina - Marine de Sant Ambroggio - 20260 LUMIO.

Capital : 5.000 €. **Durée** : 70 ans. **R.C.S.** : BASTIA.

Président : Monsieur **Kevin ULRICH** demeurant 61 Aria Marina - Marine de Sant Ambroggio à LUMIO (Haute-Corse).

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes : **Dénomination sociale** : **NPC** - **Capital** : 10.000 Euros par apports en numéraire - **Siège social** : Quartier de la Gare - 20220 L'ILE-ROUSSE - **Objet principal** : La souscription, l'acquisition, la propriété et la gestion de participations majoritaires ou minoritaires dans toutes sociétés civiles ou commerciales - **Durée** : 99 ans - **Gérant** : Monsieur **Bernard ACQUAVIVA** demeurant 17 Lotissement des Iles - 20220 L'IL-ROUSSE - **Parts sociales** : elles ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné dans les conditions prévues pour les AGE - RCS BASTIA

Pour avis, Le Gérant.

FIFM

1, Rue Notre Dame de Lourdes
20200 Bastia
Tel : 04.95.34.84.34

Avist est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS, en cours d'immatriculation au R.C.S de BASTIA, dénommée **SAS PESTE**, au capital de 1.000 euros, ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie, bar, brasserie, snack, vente de jeux confiés par la française des jeux et PMU. Le siège est fixé à BASTIA [20600] - Zilieu dit "Pastoreccia"; M. **Jean-Philippe BRAGANTI**, demeurant à BASTIA [20200] - 6 Chemin Fort Lacroix, est nommé **Président** pour une durée illimitée et M. **Luc ORSATELLI**, demeurant à BASTIA [20200] - Résidence FIOR di TOGA - Bât.B, est nommé **Directeur Général** pour une durée illimitée. S'agissant des conditions d'admission aux assemblées, tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom; pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Toutes les **cessions** d'actions sont soumises à agrément préalable donné par décision collectivité extraordinaire des associés.

DEPOSEZ
vos annonces à :
al-informateurcorse@orange.fr

GTMS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23-09-2018 fait à VIGNALE [2B] il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
DENOMINATION : **GTMS**
SIÈGE SOCIAL : Vieux Pont - Lieu Dit Caldane - 20213 San Gavino d'Ampugnani
OBJET : La société a pour objet principalement l'activité d'électricité et plomberie dans le secteur du bâtiment. Accessoirement l'activité de plaquiste, pose de carrelage et peinture ainsi que toutes autres activités liées au secteur du bâtiment. Plus généralement toutes opérations industrielles et commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.
DUREE : 99 ans compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
CAPITAL : 1000 euros entièrement libéré
PRESIDENT : Mr **TALAMOND Pierre** né le 21-04-1951 à Mondragon [84], demeurant à Santa Croce - N° 99 - 20290 VIGNALE, de nationalité française, pour une durée illimitée.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.
Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/09/2018, il a été constitué une Société :
Forme : Société Civile Immobilière (SCI)
Dénomination sociale : **BABBU**
Objet social : Acquisition, gestion, exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers, aménagement et décoration des biens immobiliers, acquisition de droits et parts de sociétés immobilières.
Siège social : Chemin de Zappoli, 20260 LUMIO
Durée : 99 ans
Capital social : 1000 euros divisé en 10000 parts sociales de 0,01 euros.
Gérant : **FONDACCI Joseph**, villa Occi, rte de Calvi, 20220 L'ILE-ROUSSE.
Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.
Immatriculation : RCS de Bastia
Pour avis, Le gérant.

MODIFICATION GERANT

SARL BONVENT

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'un acte acte seing privé en date du 01-10-2018 fait à BASTIA Madame NOYERS Capucine, née le 18-09-1991 à NANCY [54] demeurant au 2 Rue Carnot - 20200 BASTIA, de nationalité française, est nommée gérante de la société pour une durée illimitée à compter du 01-10-2018. Elle remplace Mr BIANCO Grégory démissionnaire a compter du 01-10-2018
Pour avis, la gérance.

L.J.T.

SARL au capital de 7.500 €
Siège : Villa N 2
Lotissement Campo Meta
20600 Furiani-539804104 RCS Bastia

Par décision de l'AGE du 03/03/2012, il a été décidé de :
- Prendre acte du départ du Gérant non associé Mme BOISDY Patricia démissionnaire. Mention au RCS de BASTIA.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

VITALSUR

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 835.384 €
Siège social : 5 bis rue Guy Môquet
95100 Argenteuil
824 145 411 RCS Pontoise

Gérant : Nicolas SURUGUE, Résidence Les Terrasses de Toga, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO. La gérance, par décision du 01/06/2018 transfère le siège social à compter du 01/06/2018 à **VILLE DI PIETRABUGNO [20200], Résidence Les Terrasses de Toga**. En conséquence la société immatriculée au RCS de PONTOISE sous le n°824 145 411 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BASTIA.

HERMINE ET SANGLIER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 24, Rue Claire Droneau
56100 Lorient
RCS Lorient 835 252 941

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 05 septembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HERMINE ET SANGLIER a décidé de transférer le siège social du 24, Rue Claire Droneau, 56100 LORIENT au **Lieu-dit Cala d'Oro, 20137 PORTO-VECCHIO** à compter du 05 septembre 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. L'adresse de correspondance demeure 24, Rue Claire Droneau, 56100 LORIENT.
La Société, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Greffe du Tribunal de commerce de Lorient sous le numéro 835252941 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.
Gérance : Madame Pascale BOILLLOT, demeurant 24, Rue Claire DRONEAU, 56100 LORIENT
Pour avis, La Gérance.

HOLDING LES CHENES BLANCS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1500 euros
Siège social : Chez Mr ROCCHI Lucien
Résidence San Michele
Appartement A4 - 20240 Ghisonaccia
818 737 918 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 4 aout 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HOLDING LES CHENES BLANCS a décidé de :
- Transférer le siège social de "Chez Mr SARTINI Jean-Luc - Cocody Village, 20260 LUMIO" à "**Chez Mr ROCCHI Lucien Résidence San Michele - appartement A4, 20240 GHISONACCIA**" à compter du 4 aout 2017.
- de nommer Mr ROCCHI Lucien, demeurant Résidence San Michele appartement A4, 20240 GHISONACCIA en qualité de nouveau gérant, en remplacement de Mr SARTINI Jean-Luc gérant démissionnaire.

MAUD

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7800 euros
Siège social : Erbajolo
Résidence Saint-Anne, Bât C
20600 Bastia
490 521 564 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2018, l'A.G.E. a décidé :
- de transférer le siège social et de l'établissement principal du : Erbajolo, Résidence Saint-Anne, Bât C, 20600 BASTIA au : **Immeuble Santa Regina, Casatorra 20620 BIGUGLIA [Commune de Biguglia]** à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, La Gérance.

BILLY LOU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000.00 €
Siège social : rue Maréchal Lyautey
Bât C, Résidence 1er Consul
20090 Ajaccio
528 274 640 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associée unique du 05 octobre 2018 :
- Le siège social a été transféré, à compter du 05/10/2018, de rue Maréchal LYAUTEY, Bât C, Résidence 1er Consul, AJACCIO [Corse], à **lieu-dit Canale, Plaine de Cuttoli, 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO**. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

LV ASSISTANCE

SASU au capital de 1500,00 Euros
Res Aria Marina, Bât C
Bd Tino Rossi, 20000 Ajaccio
815238837 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Associé Unique en date du 21/09/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au **LIEU DIT PUGH-JALI, PLAINE DE CUTTOLI, 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO** à compter du 01/10/2018. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

DE L'AQUEDUC

Société Civile Immobilière
Au capital de 15.000.00 €
Siège social : Villa MINICONI Pierre
Lieu-dit Ogliastrone, 20167 Afa
403 775 281 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2018, il résulte que : L'objet social de la société a été étendu, à compter du 02/04/2018, aux activités suivantes :
Construction vente de biens immobiliers. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

La société a pour objet : L'acquisition par voie d'apport ou d'achat la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis. Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en Société.

*** Nouvelle mention :**

La société a pour objet : L'acquisition par voie d'apport ou d'achat la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis.
- Construction vente d'immeuble. Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en Société. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

N° 25



« Corinne ROUDIÈRE

Avocat à la Cour
13, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Téléphone : 04.95.32.83.15
Fax : 04.95.32.83.18
Port : 06.09.91.92.86

AVIS DE CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Suivant assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2018, une modification dans l'administration de la **SAS CORSE INDUSTRIES SERVICE, SAS** au capital de 38.112,35 euros inscrite au RCS de BASTIA, sous le numéro 304 351 893, a été décidée suite à la démission du président :

Président partant : Madame ROMITI épouse MOLINELLI Lucie née le 2 janvier 1953 à BASTIA et demeurant 2141 route du Village, 20620 BIGUGLIA.
Nouveau Président : Mademoiselle COHEN ROMITI Emilie née le 9 octobre 1980 à BASTIA et demeurant 2141 route du Village, 20620 BIGUGLIA.

Pour avis et mention La Présidente. »

N° 26

AVIS DE TRANSFORMATION EN SARL

Aux termes d'une délibération en date du 15/09/2018, l'AGE de la SAS "I FRA-TELLI ANGELI" au capital de 40.640 €, siège social : Crucetta, 20290 BORGIO, RCS de BASTIA : 323 609 925, statuant dans les conditions prévues par les articles L.225-245 et L.223-30 du Code de commerce, a décidé de transformer la Société en Société à Responsabilité Limitée à compter du 01/10/2018.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée ainsi que les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. L'AGE a constaté la cessation des mandats de Madame Véronique ALBERTINI, Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Albert FERRETTI, Commissaire aux comptes suppléant, au 01/10/2018. L'AGE a désigné Madame Carine ANGELI demeurant Lieudit Poggiale, 20290 BORGIO actuelle Présidente en qualité de gérante de la Société à compter du 01/10/2018, pour une durée indéterminée. Les formalités seront faites au Tribunal de Commerce de BASTIA.

N° 27

DELTA CONSTRUCTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 euros
Siège social :
9 Rue Monseigneur RIGO
20200 Bastia
841 543 606 RCS Bastia

Monsieur Stéphane BARTOLOZZI, demeurant 9 rue Monseigneur RIGO, 20200 BASTIA a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Dominique VIVARELLI, démissionnaire. Monsieur Stéphane BARTOLOZZI, démissionnaire de ses fonctions de Directeur Général n'a pas été remplacé.

Pour avis, Le Président.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

N° 28

Société par Actions Simplifiées (SAS)

Dénomination sociale :
CASA DI BABBU
Siège social : Chemin de Zappoli
20260 Lumio - Durée : 99 ans
Capital social : 1000 euros
divisé en 100 actions de 10 euros
SIREN : 838 713 618 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27/09/2018, il a été pris acte d'étendre l'objet social de la société, à compter du 27/09/2018, aux prestations de conseil liées aux activités d'hôtellerie, restauration, métiers de bouches, épicerie, activités immobilières, prises de participations courtages et opérations financières liées à l'objet principal. L'article 2 des statuts a été modifié, en conséquence.

Dépôt légal : effectué au RCS de Bastia
Pour avis et mention, Le Président.

N° 29

Distribution et Prestations de Services Leone

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 40.000 euros
Siège Social : Lieu-dit Alivella
20129 Bastelicaccia
Ajaccio B 421 576 463

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 04 juin 2018, il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 04 juin 2018, et de l'étendre aux activités suivantes :

Marchand de biens ainsi que le négoce, la distribution, le courtage de matériels et produits industriels, agro-alimentaires, ainsi que toutes prestations de services.

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

* **Ancienne mention - Article 2 - OBJET**
La Société a pour objet :

Le négoce, la distribution, le courtage de matériels et produits industriels, agro-alimentaires, ainsi que toutes prestations de services.

* **Nouvelle mention - Article 2 - OBJET**
La Société a pour objet :

Marchand de biens ainsi que le négoce, la distribution, le courtage de matériels et produits industriels, agro-alimentaires, ainsi que toutes prestations de services. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 30

VIGNA PIANA
SCI au capital de 319.600 €
Siège social : Lieu-dit Vigna
Piana - 20167 Afa
439 705 872 RCS d'Ajaccio

L'AGE du 01/09/2018, a décidé de transformer la Société Civile Immobilière en Société à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/09/2018 et a nommé en qualité de gérant Mme Marie-Paule PÉRENEY épouse MIRAMOND, demeurant 10 rue Luce de Casabianca, Le Palais de la mer, 20200 Bastia. Par l'effet de la transformation, il est mis fin aux fonctions de gérant de la Société Civile Immobilière.

N° 31



PHILIPPE ROMBALDI, THOMAS FORT, DOMINIQUE BARTOLI, ROMAIN QUILICHINI, EMMANUEL CELERI

Notaires Associés d'une Société
Civile Professionnelle
Titulaire d'un Office Notarial
A Ajaccio

Société Civile Professionnelle
Au capital de 131.106.15 €
Siège social : 3 Cours Général Leclerc
Office Notarial
BP 257 - 20000 Ajaccio
402 259 980 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2017, il résulte que :

- La société DSP FINANCES, domiciliée à AJACCIO [Corse] Boulevard Louis CAMPIL Rés.OPERA Immeuble Traviata, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société DE SIMONE SANTINI PAOLI, et :

Monsieur Alain DE MARI a été renouvelé en qualité de commissaire aux comptes suppléant,
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

AVIS DE CESSION

N° 32



GRIMALDI Antoine GRIMALDI Jean-Yves

Notaires

2, rue Chanoine Colombani
20200 Bastia

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 9 octobre 2018, enregistré à BASTIA, le 15 octobre 2018, 2018N00419, a été cédé par : Madame Frederica CHIANDUSSO, commerçante, épouse de Monsieur Freddy Emile Jerry JONNESKINDT, demeurant à VENZOLASCA [20215] 10 2 Place de l'Annonciade. Née à CORTE [20250], le 20 octobre 1954.

A : La Société dénommée L'AMARYLLIS, Société par actions simplifiée au capital de 2000 €, dont le siège est à BASTIA [20200], Immeuble Le Novelty Boulevard Général Graziani, identifiée au SIREN sous le numéro 840217384 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Le fonds de commerce de vente de fleurs et compositions florales sis à BASTIA - 20200 - Immeuble Le Novelty, lui appartenant, connu sous le nom commercial L'Amaryllys, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 352264451, ce fonds comprenant : L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés. .../...

Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à BASTIA - 20200 - Immeuble Le Novelty, où le fonds est exploité.

Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation, dont un inventaire contradictoire descriptif et estimatif certifié sincère et véritable par les parties est joint aux présentes.

Le présent fonds est vide de toutes marchandises.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le **prix principal** de CENT MILLE EUROS (100.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUATRE-VINGT-SEPT MILLE DEUX CENT DIX EUROS (87.210,00 EUR),
- au matériel pour DOUZE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (12.790,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis, Le notaire.

N° 33



Sébastien SEBASTIANI

Avocat à la Cour
35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Tél : 04.95.58.19.20
Fax : 04.95.31.82.38
E-mail : avocat@sebastiani.fr

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seings privés en date à Bastia du 1er octobre 2018 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Bastia le 08 octobre 2018, dossier 2018 00030380, référence 2B04P31 2018 A 01433, il a été convenu la cession du fonds de commerce dont les caractéristiques sont les suivantes : La société ALLURE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros, ayant son siège social Centre Commercial E.LECLERC, 20213 FOLELLI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 519 642 110 RCS BASTIA.

A vendu :
La société ETABLISSEMENTS STARTER, Société par Actions Simplifiée au capital de 8000 euros, ayant son siège social Centre Commercial Santa Devota, 20290 BORGIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 449 598 218 RCS BASTIA.

Un fonds de commerce de confection pour enfants, jouets, articles cadeaux, exploité à Centre Commercial LECLERC - FOLELLI - 20213 PENTA DI CASINCA, lui appartenant, connu sous le nom commercial « LE PETIT PRINCE », et pour lequel le cédant est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le numéro 519 642 110, moyennant le prix de 57.000,00 euros. **L'entrée en jouissance** est fixée au 1er Octobre 2018.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière des publicités légales au Cabinet de Maître Sébastien SEBASTIANI, Avocat au Barreau de Bastia, y demeurant 35, Boulevard Paoli, 20200 BASTIA.

ICN : Annonce légale
FAX : 04 95 32 02 38

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 34



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

MATARI'I I NI'A

Société Civile

Capital : 192.000,00 €

Siège : 785 route de Timone

20230 San Nicolao

RCS Bastia 838 765 428

AUGMENTATION DE CAPITAL

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 27 septembre 2018, le capital social a été porté de 2000,00 € à 192.000,00 € par voie d'apport en nature d'un appartement sis à TOULON [83000] 285 A chemin du Temple cadastré DK-439-468-470. Les articles "Apports" et "Capital" des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : 2000,00 €,

Nouvelle mention : 192.000,00 EUR.

Mention sera faite au RCS de BASTIA

Pour avis et mention,

Maître Sophie MAMELLI,

Notaire.

N° 35

FRASA

SAS au capital de 1.000 euros
(ancien capital)

Porté à 20.951.000 euros
(nouveau capital)

Siège social : Chez Magasin E. Leclerc

La Rocade, Boulevard Abbé Recco

20090 Ajaccio

820 063 469 RCS Ajaccio

AUGMENTATION DE CAPITAL

Lors de l'AGE du 5 septembre 2018, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de 1.000 euros (ancienne mention) pour être porté à 20.951.000 euros (nouvelle mention) par apport en nature et émission de 209.500.000 actions nouvelles.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, Le Président.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 36

FIN DE LOCATION GÉRANCE

M. Jean-Marie FRANCESCHETTI et la société A.P., ont mis un terme au contrat concernant le fonds commerce de Snack, grande restauration situé Lieu dit Sansonetti, 20600 FURIANI. La société A.P. n'exploite plus ledit fonds depuis le 31/08/2018.

Pour unique,

N° 37



Me Pierre-Dominique CERVETTI

8 rue Michel Bozzi

20000 Ajaccio

T : 04 95 23 01 31/F : 04 95 23 33 41

FIN DE LOCATION GÉRANCE

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti par assp en date du 24/05/2017 à AJACCIO [20000], enregistré au SPFE d'AJACCIO le 27/09/2018, dossier 2018 00030310, réf. 2A04P31 2018 A 01322, par la société NIELLUCCI, SARL au capital de 1.000 euros dont le siège est à AJACCIO [20000], 5 rue Roi de Rome, immatriculée au RCS d'AJACCIO, sous le numéro 798 138 897, depuis le 14/11/2013, prise en la personne de son représentant légal, Mme Stéphane SANSONNETTI, domiciliée es-qualité audit siège, Bailleur, à la société L'OTTU DICEMBRI, SAS capital de 1.000 euros dont le siège est à AJACCIO [20000], 4 rue Roi de Rome, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 810 978 064 en date du 24/04/2015, prise en la personne de Monsieur Ange-Antoine AGNETTI, domicilié es-qualité audit siège, Locataire-gérant, et portant sur le fonds de commerce de snack, restauration rapide, glacier, exploité à AJACCIO [20000] 5 rue Roi de Rome, sous l'enseigne LE CLOS DU ROI, est venu à expiration le 30/08/2018.

Pour insertion unique.

M. Ange-Antoine AGNETTI, Le Président.

N° 38

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé en date à AJACCIO du 5 septembre 2018, la société ROCADE DISTRIBUTION, SAS au capital de 320.000 euros dont le siège social est à AJACCIO [20090] Route d'Alata, La Rocade, Boulevard Abbe Recco, immatriculée au RCS d'AJACCIO n°439 357 641, a donné en location-gérance à la société BALEODIS, SAS au capital de 10.000 € dont le siège est à AJACCIO [20090] Route d'Alata, Boulevard Abbe Recco, immatriculée au RCS d'AJACCIO n°809 720 337, la branche de fonds de commerce DRIVE sise et exploitée à SARROLA CARCOPINO [20167] Zone Industrielle et commerciale de Baleone, RN 194, pour une durée d'un 1 an, à compter du 1er juillet 2018 pour se terminer le 30 juin 2019, renouvelable de 1 an en 1 an, par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Le Locataire gérant.

N° 39

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé en date à AJACCIO du 5 septembre 2018, la société ROCADE DISTRIBUTION, SAS au capital de 320.000 euros dont le siège social est à AJACCIO [20090] Route d'Alata, La Rocade, Boulevard Abbe Recco, immatriculée au RCS d'AJACCIO n°439 357 641, a donné en location-gérance à la société BALEODIS, SAS au capital de 10.000 € dont le siège est à AJACCIO [20090] Route d'Alata, Boulevard Abbe Recco, immatriculée au RCS d'AJACCIO n°809 720 337, la branche de fonds de commerce DRIVE sise et exploitée à AJACCIO [20090] Route d'Alata, Boulevard Abbe Recco, pour une durée d'un 1 an, à compter du 1er juillet 2018 pour se terminer le 30 juin 2019, renouvelable de 1 an en 1 an, par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Le Locataire gérant.

N° 40



Me Pierre-Dominique CERVETTI

8 rue Michel Bozzi

20000 Ajaccio

T : 04 95 23 01 31/F : 04 95 23 33 41

DÉBUT DE LOCATION GÉRANCE

Suivant assp en date du 24/05/2017 à AJACCIO [20000], enregistré au SPFE d'AJACCIO le 27/09/2018, dossier 2018 00030310, réf. 2A04P31 2018 A 01322, la Société NIELLUCCI, SARL au capital de 1.000 euros dont le siège est à AJACCIO [20000], 5 rue Roi de Rome, immatriculée au RCS d'AJACCIO, sous le numéro 798 138 897, depuis le 14/11/2013, prise en la personne de son représentant légal, Mme Stéphane SANSONNETTI, domiciliée es-qualité audit siège, Bailleur, a confié en location-gérance à la société L'OTTU DICEMBRI, SAS capital de 1.000 euros dont le siège est à AJACCIO [20.000], 4 rue Roi de Rome, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 810 978 064 en date du 24/04/2015, prise en la personne de M. Ange-Antoine AGNETTI, domicilié es-qualité audit siège, le fonds de commerce de snack, restauration rapide, glacier, exploité à AJACCIO [20000] 5 rue Roi de Rome, sous l'enseigne LE CLOS DU ROI, à compter du 24/05/2017 pour prendre fin le 24/09/2017, avec tacite reconduction d'année en année.

Pour insertion unique.

M. Ange-Antoine AGNETTI, Le Président.



N° 41

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/09/2018 fait à Furiani, enregistré au Service des Impôts de Bastia le 01/10/2018, dossier 2018 00029559, Ref 2B04P31 2018 A 01409.

M. Jean-Marie FRANCESCHETTI, demeurant Lot Biaggi 20600 FURIANI, immatriculée au RCS BASTIA 423 681 303,

A confié à :

- La société A.P. SARL au capital de 1.500,00 €uros, dont le siège est fixé Lieu dit Sansonetti 20600 FURIANI, immatriculée au RCS Bastia 800 541 880, représentée par son gérant M. Patrick BIAVARDI.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce Un fonds de commerce de Snack et grande restauration situé à Lieu dit Sansonetti 20600 FURIANI ;

Pour une durée de 3 ans à compter du 1er septembre 2018, sans tacite reconduction.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé,

Le locataire-gérant.

Gérance.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

N° 42

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 18-978

EXTRAIT

Par jugement du 08 Octobre 2018, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Association Tremplin, ayant son siège social Centre Cial E Fureste, Folelli Espace Casinca 20213 Penta di Casinca

Forme : Association

Date de cessation des paiements :
08 Octobre 2018

Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge Commissaire Titulaire et M. Hubert, Juge Commissaire Suppléant

Mandataire Judiciaire : SELARL BRMJ Maître Bernard Roussel - Résidence U Bosco d'Oru - Pietranera - 20200 Bastia Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 43

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 16-429

EXTRAIT

Par jugement du 08 Octobre 2018, le Tribunal prononce l'impécuniosité et la procédure de Liquidation Judiciaire et alloue une indemnité de 1500 euros au Mandataire à l'égard de :

Association des Parents d'Elèves de Campo Vallone, A Ciriola, prise en la personne de son curateur Monsieur Alain Gouth, ayant son siège social 2, Bd Paoli, 20200 Bastia (Haute-Corse)

Forme : Association des Parents d'Elèves de Campo Vallone, A Ciriola, prise en la personne de son curateur Monsieur Alain Gouth.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 44

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 15-339

EXTRAIT

Par jugement du 08 Octobre 2018, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Christian Calendini, ayant son siège social Lieu-dit Musoléo 20213 Penta di Casinca

Pour extrait : Le Greffier.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 18-1028

EXTRAIT

Par jugement du 08 Octobre 2018, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :
Association Groupement Sportif
Objectif Nature, ayant son siège social
3, rue Notre Dame de Lourdes
20200 Bastia (Haute-Corse)

Forme : Association

Date de cessation des paiements :
08 Octobre 2018Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge
Commissaire Titulaire et M. Hubert, Juge
Commissaire SuppléantMandataire Judiciaire : SELARL BRMJ
Maître Bernard Roussel - Résidence U
Boscu d'Oru - Pietranera - 20200 Bastia
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 17-1331

EXTRAIT

Par jugement du 08 Octobre 2018, le Tribunal prononce la conversion de la procédure de Redressement Judiciaire en procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

M. Charles Giudicelli
ayant son siège social 38, Bd Paoli,
20200 Bastia (Haute-Corse)

Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge
Commissaire Titulaire et M. Hubert, Juge
Commissaire SuppléantMandataire Judiciaire : SELARL BRMJ
Maître Bernard Roussel - Résidence U
Boscu d'Oru - Pietranera - 20200 Bastia
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 16-1032

EXTRAIT

Par jugement du 08 Octobre 2018, le Tribunal prononce la Clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire pour insuffisance d'actif à l'égard de :

Association A Casatorra,
prise en la personne de son Président
M. Leoni Jean-Claude, ayant son siège
social Maison Services Publics
20229 Piedicroce

Forme : Association

Pour extrait : Le Greffier.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 14-462

EXTRAIT

Par jugement du 08 Octobre 2018, le Tribunal prononce la Clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Barthélémy Comparetti,
ayant son siège social
Chiassu Marcu,
Antonio Ceccaldi, 20215 Vescovato

Pour extrait : Le Greffier.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 15-759

EXTRAIT

Par jugement du 08 Octobre 2018, le Tribunal prononce l'impécuniosité de la procédure et alloue la somme de 1500 euros à la SELARL BRMJ, à l'égard de :

Rose Marie Prospéri,
ayant son siège social
4, Bd Paoli, 20200 Bastia

Pour extrait : Le Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 09/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une Procédure de Sauvegarde à l'égard de :

La Villa de Monserato (SAS)
Lieu-dit Costa
20232 Oletta

Activité : Construction vente immobilière

RCS Bastia B 531 721 330, 2012 B 260

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
Imm. U Boscu d'Oru
Bât B4 - 20200 Pietranera

Administrateur Judiciaire :

Me Armel DOLLEY
44, rue de Gigant
44100 Nantes

Mission : de Surveiller le débiteur dans sa gestion

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,

La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier.

DEPOSEZ vos annonces à :
al-informateurcorse@orange.fr

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 09/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Théodore (SAS)
17, Ld Porraja
20200 San Martino di Lota

Activité : Vente à distance de produits textiles par tout média...

RCS Bastia B 812 142 453, 2015 B 336

Date de cessation des paiements :
20/08/2018

Liquidateur :

SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,

La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 09/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Negrioni Jean-Luc
Rés. Ornano
rue Chanoine Bonerandi
20200 Bastia

Activité : Courtier en assurance
RCS Bastia A 453 890 097, 2005 A 112
Date de cessation des paiements :
09/10/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
Imm. U Boscu d'Oru
Bât B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,

La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 09/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Polesel Jean Pierre Barthélémy
Tintorajo
20600 Furiani

Activité : Travaux de maçonnerie générale

RM N°394 723 852 [133.94.2B]

Date de cessation des paiements :

30/09/2018

Liquidateur :

SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,

La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 09/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Coyne Thomas, C/O Mme Contri Julia
Village, 20221 Santa Maria Poggio
Activité : Restaurant [GR] "U Pogghju",
20221 Santa Maria Poggio

RCS Bastia A 820 111 524, 2016 A 197

(Radié)

Date de cessation des paiements :

09/10/2018

Liquidateur :

SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,

La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 09/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de la Société :

Les Belles Cuisines [SARL]
Immeuble Bureaux Sud - RN 193
20600 Bastia

Activité : Vente livraison installation et pose de meubles électroménagers...

RCS Bastia B 428 264 824, 2000 B 3

Date de cessation des paiements :
02/10/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
Imm. U Boscu d'Oru
Bât B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,

La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 09/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

SASU OP Coiffure [SAS]
"l'Atelier Coiffure", Espace Valrose
RN 193 - 20290 Borgo

Activité : Salon de coiffure

RCS Bastia B 814 922 134, 2015 B 579

Date de cessation des paiements :
31/08/2018

Liquidateur :

SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,

La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 57

AIR COBRA

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation

Au capital de 8000 euros

Siège social :

route des Sanguinaires

Les Jardins de Santa Lina

20000 Ajaccio

R.C.S. 37991185200034

En date du 30 septembre 2018, Mr Laurent Appietto, associé unique, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2018, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L.237-1 à L.237-13 du Code de commerce, pour cause de départ à la retraite.

Il a décidé d'assumer personnellement les fonctions de liquidateur en vue de réaliser l'actif et d'acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à Ajaccio, route des sanguinaires, les jardins de Santa Lina. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Ajaccio.

Le liquidateur,

N° 58

SAS LA TOQUE SUCRÉE

SASU au capital de 1000,00 Euros

250, Rte de Borgo Village

Rés. Carré St-Jean, Bât. B

20290 Borgo

814705836 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Associé Unique en date du 10/10/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 10/10/2018, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Jean-François Ottolenghi, Granaro, 20213 Folelli et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur Jean-François Ottolenghi. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 59

SASU IMAGO MUNDI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 Euros

RCS Ajaccio : B 509 285 680

Siège social : Immeuble Sylvestre

Quartier Gendarmerie

20190 Santa Maria Siche

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'associé unique, dans l'acte du 31 août 2018, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat de liquidateur Mr GLINATIS Claude, Jean-André, demeurant résidence des Lacs, Immeuble Le Créno, Bât.B1, 20090 AJACCIO, et constate la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 60

SASU INSIDE & CO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3000 Euros

RCS Ajaccio : B 812 787 448

Siège social : 48 Rue Cardinal Fesch

20000 Ajaccio

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'associé unique, dans l'acte du 30 septembre 2018, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat de liquidateur Mr GOREEBA Mangaram demeurant avenue du Maréchal Lyautey, résidence Impériale, Bât.C1, 20090 AJACCIO, et constate la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 61

MORELLI AUTOMOBILES

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 25.000 euros

Siège social : Lot Santa Piana

Montée d'Oro, Villa G7, Vico

20118 Coggia (Corse)

327 908 364 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- L'associé unique par une décision en date du 31 décembre 2017, après avoir entendu le rapport de Monsieur Christophe Aimé MORELLI, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de AJACCIO.

Pour avis,
Le liquidateur.

N° 62

Corse Conseil Coordination

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 24.392 Euros

Siège social : Domaine de Sialellu

Route de Vico, 20118 Sagone

R.C.S. : Ajaccio B 351 534 433

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2018 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Monsieur DE PERETTI Jean-François demeurant 7, rue St Georges - 13013 Marseille et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé à 7, rue St Georges - 13013 Marseille. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 63

DOALUR ELEC

SAS au capital de 500,00 Euros

Résidence A Signoria

Lieu-dit Ondella, Porticcio

20166 Grosseto Prugna

831155247 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'AGE en date du 31/07/2018 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/07/2018, nommé en qualité de liquidateur Madame Victoria RAYMOND, Monte Rosso, Haut du Hameau, Porticcio, 20166 ALBITRECCIA et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Ajaccio.

N° 64

EARL DICEPPONI

Société à Responsabilité Limitée

Société en liquidation

Au capital de 183700 euros

Siège social : RN 200, Ldt Dicepponi

20270 Aléria

507992436 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 31 juillet 2017, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a,

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Scottot jean marc, demeurant ldt Baghione, 20270 ALERIA et l'a déchargé de son mandat ;

- décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 65

CGBTP

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 16 Rue Albert 1er

BP 8, 20260 Calvi

799690235 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2018, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 66

AVIS

SARL PRO SOL 2A en liquidation au capital de 1000 euros. Siège: 8 rue casanova d'aracciana, Quartier U Frusteru, 20110 Propriano. RCS Ajaccio 498486141. A compter A.G.E du 09-04-2018: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur, décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépot comptes de liquidation au RCS de Ajaccio.

N° 67

SASU BEAUTE IMPERIALE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 7500 Euros

RCS Ajaccio : B 807 944 723

Siège Social : 32-34 Cours Napoléon

20000 Ajaccio

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'associé unique, dans l'acte du 30 septembre 2018, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat de liquidateur Mme CATELLAGGI Marie-Paule épouse GOREEBA demeurant avenue du Maréchal Lyautey, résidence Impériale, Bât.C1, 20090 AJACCIO, et constate la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le Liquidateur.

POURSUITE DE L'ACTIVITE SOCIALE

N° 68

BILLY LOU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000.00 €

Siège social : rue Maréchal LYAUTEY

Bât C, Résidence 1er Consul

20090 Ajaccio-528 274 640 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associée unique du 25 septembre 2018 : L'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

N° 69

M ELEGANCE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000.00 €

Siège social : Lieu-dit CANALE

Plaine de Cuttoli

Cuttoli-Corticchiato, 20167 Mezzavia

529 055 642 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associée unique du 25 septembre 2018 : L'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

N° 70

C TENDANCE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 161.000.00 €

Siège social : Lieu-dit CANALE

Plaine de Cuttoli, Cuttoli-Corticchiato

20167 Mezzavia

529 055 659 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associée unique du 25 septembre 2018 : L'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, la gérance.



COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE
Zone Artisanale RT 50 - BP 300
20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché :

ALIMENTATION EN CARBURANT VEHICULES - COMMUNAUTE DES COMMUNES

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

L'avis concerne un marché.

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

Lieu principal d'exécution : territoire communautaire

Code NUTS : FR832

CPV global à la consultation

CPV principal : 30163100-0

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marché unique.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché a une durée initiale de 1 année(s).

Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année(s).

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Avance : il n'y a pas d'avance prévue

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 [formulaires à jour sur le site

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

ou du DUME [document unique de marché européen,

[voir site : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/](https://dume.chorus-pro.gouv.fr/)].

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité économique et financière :

Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

Capacité technique et professionnelle :

Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans. Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 100 %.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2018-08

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/10/2018

Date limite de réception des offres : 31/10/2018 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Facturation détaillée et mensuelle, par service de la communauté de communes

Modalités de financement des prestations : fonds propres.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Informations sur les reconductions : deux reconductions sont prévues- Durée du marché : trois ans

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;

en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA

Introduction des recours : Dix jours après réception du rejet de l'offre

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://achatspublicscorse.com>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <http://www.achatspublicscorse.com>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Le support papier [réservé à la « copie de sauvegarde »] est à adresser à Monsieur le Président de la communauté de communes du centre Corse

.../...

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur. En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Zone Artisanale - RT 50 - BP 300 - 20250 CORTE

Tél : 0495470404/Fax : 0495477178

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B

TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

SIVOM du Cavo

Correspondant :

DYCKE benoit,

Mairie annexe

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

tél. : 0495715380, télécopieur : 0495714918,

Courriel : st-saintelucie@wanadoo.fr,

Adresse internet : <http://sivom-du-cavo.e-marchespublics.com>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://sivom-du-cavo.e-marchespublics.com>.

Objet du marché : réduction des eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement.

Type de marché de travaux : exécution.

CPV - Objet principal : 45232410.

Lieu d'exécution : communes du SIVOM DU CAVO,

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Code NUTS : [FRM01].

Caractéristiques principales : Réduction des eaux parasites dans le réseau d'assainissement, travaux sur le réseau d'assainissement traitant la réparation, le dévoisement, l'étanchement, la reconstruction, etc...

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Travaux d'assainissement comprenant la remise en état de regards, de canalisations, la reconstruction de réseaux d'assainissement, de déconnexions de réseaux d'assainissement pluviales en fonction des investigations etc....

Estimation de la valeur (H.T.) : entre 0 et 1950000 euros.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :

Prestations divisées en lots : oui.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Durée du marché ou délai d'exécution : 18 mois à compter de la notification du marché.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 09 novembre 2018 à 12:00.

Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MAPA SIVOM 03/18.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12 octobre 2018.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : SIVOM DU CAVO

Correspondant : DYCKE Benoit

Mairie Annexe

20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO

tél. : 0495715380

courriel : st-saintelucie@wanadoo.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montepiano

20407 BASTIA

tél. : 0495328866/télécopieur : 0495323855

courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>

Renseignements relatifs aux lots :

Lot n°1 : Travaux - réduction des eaux claires parasites partie travaux permettant de réduire les entrées d'eaux parasites, à savoir réfection de regard, changement de canalisation, déconnexion de réseaux parasites. : Coût estimé [HT] : entre 0 euros et 1700000euros.

Durée : 18 mois à compter de la date de notification du marché.

Mots descripteurs : Assainissement, Travaux dans l'eau.

CPV - Objet principal : 45232410.

Lot n°2 : Contrôles - contrôles sur les résultats des entrées d'eaux parasites contrôles sur les résultats des travaux de réduction des eaux parasites, à savoir inspections caméra, tests d'étanchéité, essais de compactage.

Coût estimé [HT] : entre 0 euros et 250000euros.

Durée : 18 mois à compter de la date de notification du marché.

Mots descripteurs : Assainissement, Étanchéité.

CPV - Objet principal : 45232410.

Objets supplémentaires : 39350000.

**PROCÉDURE ADAPTÉE/ENTITÉ ADJUDICATRICE
(MONTANT INFÉRIEUR À 448.000 € HT)**

CCI2B/DC/2018.068

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires.

Objet du marché : Travaux de Génie Civil pour la mise en œuvre de réseaux secs pour l'évolution du nouveau système de gestion des accès parkings

Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia Poretta

Type de marchés : Travaux

Nomenclature Européenne CPV :

45220000-5

Caractéristiques principales :

Il s'agit de disposer d'un nouveau réseau sec aux normes en vigueur limitant les perturbations du futur système de gestion des parkings

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12.II, 27, 34.I.a du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 (dix) jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

Mode de dévolution :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'exécution des prestations.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

Les articles 110 à 131 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts aux sections : 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité
Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE RECEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat : au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 12 Novembre 2018 à 10h

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard de leurs :

- Garanties et capacité économique et financières

- Capacités techniques et professionnelles

- Références pour des Travaux similaires sur les trois dernières années

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRÉCISÉES DANS LE RÈGLEMENT DE CONSULTATION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Prix : 60 %

* Valeur technique (40%) : Le candidat remettra un mémoire technique qui précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

- La méthodologie adaptée pour chacune des phases des travaux pouvant garantir le maintien des conditions d'exploitation de la plate-forme et d'accès à l'aérogare
- Les moyens humains et matériels dédiés au chantier,
- Le délai global de réalisation des prestations incluant les périodes d'approvisionnement et de préparation,
- Le planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les différentes phases du chantier (y compris les périodes d'approvisionnement et de préparation)

Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2018.068

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité - Palais Consulaire

BP 210 - 20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs : Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique - Tél : 04.95.54.44.38/Tel : 04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques : Aéroport de Bastia - Tel : 04.95.54.54.61/04.95.54.54.53

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38/Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 15 Octobre 2018

N° 74



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION ALLEGEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

2ème insertion,

Par arrêté n° 2018-3209 en date du 1er octobre 2018, Monsieur le Maire a prescrit, une enquête sur le projet de révision alléguée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (modification de zonage de NL en Ne en vue de permettre l'installation d'une station de transit des déblais du chantier Loregaz du Loretto)

Madame Marie-Christine CIANELLI a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia. L'enquête publique se déroulera du lundi 15 octobre 2018 à 9 heures au vendredi 16 novembre 2018 (clôture de l'enquête à 17 heures).

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public aux Services Techniques de la Mairie, 6 Boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO pendant 30 jours consécutifs, sauf les samedis, dimanches et jours fériés, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante :

<https://www.ajaccio.fr>, rubrique « Urbanisme », ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Madame la commissaire-enquêteur, Direction Générale des Services Techniques - 6 Boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO

- sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/974> ou par courrier électronique envoyé à l'adresse

enquete-publique-974@registre-dematerialise.fr

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public, à la Direction Générale des Services Techniques - 6 Boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO, pour recueillir les observations aux dates et heures suivantes le :

- Lundi 15 octobre 2018 de 9 H à 12 H

- Jeudi 25 octobre 2018 de 14 H à 17 H

- Vendredi 16 novembre 2018 de 14 H à 17 H

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la commune d'Ajaccio et sur le site internet <https://www.ajaccio.fr>, rubrique urbanisme pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ajaccio, le 1er octobre 2018.

**PROCÉDURE ADAPTÉE/ENTITÉ ADJUDICATRICE
(MONTANT INFÉRIEUR À 448.000 € HT)**

CCI2B/DC/2018.067

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires.

Objet du marché : Travaux de modernisation et d'extension du réseau destinés à la Vidéo Surveillance de l'aérogare de Bastia-Poretta

Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia Poretta

Type de marchés : Fourniture et Travaux

Nomenclature Européenne CPV :

45300000-0 et 45317000-2

Caractéristiques principales : Il s'agit de procéder au remplacement ou la réinstallation des caméras existantes ainsi que l'extension vers des zones non couvertes intéressant la sûreté, la sécurité et l'exploitation de la plate-forme aéroportuaire.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché : Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12, 11, 27, 34.1.a du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 (dix) jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

Mode de dévolution : L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'exécution des prestations.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts aux sections : 130 et 131

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité - Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE RECEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat : au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 9 Novembre 2018 à 10h

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard de leurs :

- Garanties et capacité économique et financières

- Capacités techniques et professionnelles

- Références pour des Prestations similaires sur les trois dernières années

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRÉCISÉES DANS LE RÈGLEMENT

DE CONSULTATION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Prix : 60 %

*** Valeur technique (40%) :** Le candidat remettra un mémoire technique qui précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

- La méthodologie adaptée pour chacune des phases des travaux pouvant garantir le maintien des conditions d'exploitation de la plate-forme et du système de vidéo surveillance,

- Les moyens humains et matériels dédiés au chantier,

- Le délai global de réalisation des prestations incluant les périodes d'approvisionnement et de préparation,

- Le planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les différentes phases du chantier (y compris les périodes d'approvisionnement et de préparation)

Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2018.067

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité - Palais Consulaire - BP 210 - 20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs : Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique - Tél : 04.95.54.44.38/Tel : 04.95.54.44.66
Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques : Aéroport de Bastia - Tel : 04.95.54.54.61/04.95.54.54.53

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38/Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 16 Octobre 2018

N° 76



PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

**PRÉFECTURE - DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES - BUREAU DE L'EXPERTISE
JURIDIQUE ET DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE**

EXTRAIT DE DÉCISION

Réunie le 21 septembre 2018 au sein de la préfecture de la Haute-Corse, la commission départementale d'aménagement commercial a décidé d'accorder l'autorisation d'exploitation commerciale pour le projet déposé par la SAS du Fango consistant en l'extension d'un point permanent de retrait par la clientèle, d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile (drive) à l'enseigne E. LECLERC qui disposera, in fine de onze pistes de ravitaillement et d'une emprise au sol de 358 m², situé sur la commune de Bastia.

Article L.752-17 du code de commerce

« I. Conformément à l'article L.425-4 du code de l'urbanisme, le demandeur, le représentant de l'État dans le département, tout membre de la commission départementale d'aménagement commercial, tout professionnel dont l'activité, exercée dans les limites de la zone de chalandise définie pour chaque projet, est susceptible d'être affectée par le projet ou toute association les représentant peuvent, dans le délai d'un mois, introduire un recours devant la Commission nationale d'aménagement commercial contre l'avis de la commission départementale d'aménagement commercial. La Commission nationale d'aménagement commercial émet un avis sur la conformité du projet aux critères énoncés à l'article L.752-6 du code de commerce, qui se substitue à celui de la commission départementale.

En l'absence d'avis exprès de la commission nationale dans le délai de quatre mois à compter de sa saisine, l'avis de la commission départementale d'aménagement commercial est réputé confirmé. A peine d'irrecevabilité, la saisine de la commission nationale par les personnes mentionnées au premier alinéa du présent 1 est un préalable obligatoire au recours contentieux dirigé contre la décision de l'autorité administrative compétente pour délivrer le permis de construire.

Le maire de la commune d'implantation du projet et le représentant de l'État dans le département ne sont pas tenus d'exercer ce recours préalable.

II. - Lorsque la réalisation du projet ne nécessite pas de permis de construire, les personnes mentionnées au premier alinéa du 1 peuvent dans un délai d'un mois, introduire un recours contre la décision de la commission départementale d'aménagement commercial. La Commission nationale d'aménagement commercial rend une décision qui se substitue à celle de la commission départementale. En l'absence de décision expresse de la commission nationale dans le délai de quatre mois à compter de sa saisine, la décision de la commission départementale d'aménagement commercial est réputée confirmée. A peine d'irrecevabilité, la saisine de la commission nationale est un préalable obligatoire au recours contentieux. ».

Fait à Bastia le 27 Septembre 2018,

Le préfet, président de la CDAC, Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture, Frédéric LAVIGNE.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**2ème insertion**

**COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA
PROJET D'ALIENATION DE QUATRE TRONÇONS
D'ANCIENS CHEMINS RURAUX SITUÉS AUX LIEUX-DITS
GIUNCHE, PORRAJA, LICCIOLA ET CANALE.**

Le Maire de la Commune de SAN MARTINO DI LOTA, par arrêté n°114/2018 a prescrit l'enquête publique préalable à l'aliénation de quatre tronçons d'anciens chemins ruraux situés aux lieux-dits Giunche, Porraja, Licciola et Canale : Le Maire,

- Vu** le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.161-1 et L.161-2 ;
- Vu** le Code Rural et de la pêche maritime dans ses articles L161-10, le 3ème alinéa de l'article L161-10-1 et dans la section 8 du même code les Articles R161-25, R161-26 et R161-27
- Vu** le Code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu** les pièces du dossier soumis à enquête publique ;
- Vu** la liste 2018 des personnes habilitées à remplir les fonctions de commissaire enquêteur ;
- Vu** la Délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2019 approuvant le lancement de l'enquête publique sur le projet d'aliénation ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il sera procédé du lundi 15 octobre 2018 au lundi 29 octobre 2018, soit pendant 15 jours consécutifs, à une enquête publique préalable destinée à recueillir les observations du public sur le projet d'aliénation de 4 tronçons d'anciens chemins ruraux : Giunche, Canale, Porraja, Licciola.

ARTICLE 2 : Monsieur **SIMONI Jean-Paul**, expert immobilier, est nommé en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 : le dossier soumis à enquête publique comprend :

- Une notice explicative,
- Un plan de situation,
- Des mentions des textes qui régissent l'enquête publique et la ou les décisions pouvant être adoptées au terme l'enquête,
- Les autorités compétentes pour prendre la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête,
- Lorsqu'ils sont rendus obligatoires par un texte législatif ou réglementaire préalablement à l'ouverture de l'enquête, les avis émis sur le projet, sauf à organiser un autre mode de consultation s'ils sont très volumineux,
- Un projet de découpage en vue de l'aliénation par mise en demeure d'acquiescer auprès des riverains,
- Des annexes jointes au dossier.

ARTICLE 4 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de San Martino di Lota, route du Cap - Pietranera - 20200 San Martino di Lota, du lundi 15 octobre 2018 au lundi 29 octobre 2018 et seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique aux heures d'ouverture de la mairie à savoir du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les pièces du dossier seront également librement téléchargeables sur le site internet de la Commune : <http://www.san-martino-di-lota.fr>.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commissaire Enquêteur, se tiendra à disposition du public dans les lieux cités à l'article 4 :

- lundi 15 octobre 2018 de 9h00 à 12h00,
- lundi 22 octobre 2018 de 9h00 à 12h00,
- lundi 29 octobre 2018 de 14h00 à 17h00.

Des observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par voie postale avec la mention « à l'attention de M. Le Commissaire Enquêteur » à la Mairie de San Martino di Lota, route du Cap - Pietranera - 20200 San Martino di Lota. Ces observations devront lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Elles peuvent également être formulées pendant toute la durée de l'enquête 24h/24h par voie électronique :

- sur le registre dématérialisé et sécurisé, accessible à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/949>

- par courriel, à l'adresse suivante : enquete-publique-949@registre-dematerialise.fr. Les observations reçues sur le registre papier ou sur l'adresse électronique pourront également être reproduites sur le registre dématérialisé et sécurisé, accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/949>

ARTICLE 6 : Toute information sur le projet d'aliénation peut être obtenue auprès du Maire de la Commune de San Martino di Lota.

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1er, le registre sera clos par le Commissaire Enquêteur et sera transmis par ses soins à monsieur le Maire avec ses conclusions, dans un délai maximum d'un mois.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également adressée par le Maire, dès réception, au Préfet du Département de Haute-Corse ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Bastia. Ce dossier sera ensuite soumis au Conseil Municipal. Le public pourra consulter une copie de ce rapport et de ses commentaires, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Commune.

ARTICLE 7 : Il sera procédé par les soins de la mairie, à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquête publique dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Haute-Corse quinze jours au moins avant le début de celle-ci et, à titre de rappel, dans les huit premiers jours de l'enquête.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique sera publié par voie d'affiches. Cet arrêté sera également affiché aux extrémités des tronçons des chemins faisant l'objet du projet d'aliénation.

ARTICLE 8 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire enquêteur pour l'accomplissement des formalités lui incombant,
- Monsieur le Préfet de la Haute-Corse,
- Monsieur le Président du Tribunal administratif de Bastia,
- Monsieur le Directeur de la Direction départementale des Territoires et de la Mer.

Fait à San Martino di Lota, le 15 octobre 2018 et envoyé à la publication le même jour,
Le Maire, Jean-Jacques Padovani.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**COMMUNE DE SANTO PIETRO DI TENDA**

**Demande de permis de construire concernant
une centrale photovoltaïque au sol, lieu-dit « Suali »,
présentée par la société « FPV SUALI »**

1ère insertion,

Nature de l'installation : Centrale photovoltaïque au sol avec stockage.

Ce projet relève de la rubrique 2925 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

DUREE DE L'ENQUÊTE [arrêté n° 361-2018 du 9 octobre 2018] :

* Du lundi 5 novembre 2018 au mercredi 5 décembre 2018 inclus.

SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER :

* Mairie de Santo Pietro di Tenda.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par décision du tribunal administratif de Bastia du 5 septembre 2018] :

Madame **Aurélié VADELLA**, expert près la cour d'appel de Bastia, expert agricole, foncier et immobilier, recevra les observations du public en mairie de Santo Pietro di Tenda, selon les modalités suivantes

- lundi 5 novembre 2018, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mercredi 14 novembre 2018, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mercredi 5 décembre 2018, de 14 h 00 à 17 h 00.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Santo Pietro di Tenda, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux. Ce dossier pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie, pendant toute la durée de l'enquête, le lundi, jeudi et vendredi, aux heures habituelles d'ouverture, à partir du site internet des services de l'état en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, ainsi que la réponse du pétitionnaire, sont consultables sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à partir du site internet des services de l'état en Haute-Corse. Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/982>

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur, par écrit, en mairie de Santo Pietro di Tenda, U Corsu, 20246 SANTO PIETRO DI TENDA.

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public, seront tenus à la disposition des personnes intéressées en mairie de Santo Pietro di Tenda pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

DERNIERES MINUTES

N° 79

**DEVELOPPEMENT
DE L'HABITAT****SAS au capital de 8000 euros****Siège social : 39 Alba Serena****20230 Poggio Mezzana****491498564 RCS Bastia**

Aux termes d'une décision en date du 02/10/2018, l'associé unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de gros oeuvre, charpente, couvertures, activités du bâtiment, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts à compter du 02/10/2018.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 80

**RECTIFICATIF
À L'ANNONCE PARUE
LE 7 SEPTEMBRE 2018**

Concernant l'avis de constitution de la société GHA, paru le 7 septembre 2018, il a été écrit Capital social : 3.065.500 € **or il y a lieu de lire** 3.065.600 €
Le reste de l'annonce est inchangé.

N° 81

**ALICIA MARINE
DE BRAVONE****SAS au capital de 1.000 €****Siège : La Chiosura****20230 Linguizzetta****829192087 RCS de Bastia**

Par décision de l'AGE du 25/09/2018, il a été décidé de :

- **De remplacer l'objet social par :** L'acquisition de toutes parcelles de terrain en vue d'édifier un immeuble qui sera vendu en blocs ou par fractions, l'édification des constructions, devant être vendues achevées ou dans l'état futur d'achèvement.

- **Nommer Président :** M. COHEN Raphaël 120 rue du commandant rolland thalassa, bât h, 13008 MARSEILLE en remplacement de M. VENTURINI Ange François démissionnaire.
Mention au RCS de BASTIA.

N° 82

**RECTIFICATIF
À L'ANNONCE PARUE
LE 7 SEPTEMBRE 2018**

Concernant l'avis de constitution de la société JBT. Il a été écrit : Capital social : 3.065.500 € **or il fallait lire** 3.065.600 €
Le reste de l'annonce est inchangé.

N° 83



OFFICE NOTARIAL DE BORGIO
Maître Pierre GABRIELLI
 Notaire - Officier Public Ministériel
 au sein d'un Office Notarial à BORGIO
 (Haute-Corse) - Avenue de BORGIO
 Domaine du Levant III, Bâtiment C.

AVIS DE RÉDUCTION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Pierre GABRIELLI, Notaire - Officier Public Ministériel, au sein d'un Office Notarial à BORGIO [20290], Avenue de BORGIO, Domaine du Levant III, Bâtiment C, le 27 septembre 2018, a été effectuée une réduction de capital social suite à retrait d'un associé et annulation de ses parts : **Associé Retrayant** : La Société dénommée RENA CORSE, Société civile immobilière au capital de 1000€, dont le siège est à LONGEVILLE-LES-METZ [57050], 19 Bld Saint Symphorien, identifiée au SIREN sous le numéro 527 993 331 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de METZ. De la Société dénommée LES HAUTS DE FONTANA, société civile d'attribution au capital de 890€, dont le siège est à PORTO-VECCHIO [20137] lieu-dit Murtone Arataggio C/o Probat, identifiée au SIREN sous le numéro 500473418 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO. **L'ancien capital** est de huit cent quatre-vingt-dix euros [890,00 eur]. Le **nouveau capital** est de sept cent quatre-vingts euros [780,00 eur]. Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis, Le notaire.

N° 84



OFFICE NOTARIAL DE BORGIO
Maître Pierre GABRIELLI
 Notaire - Officier Public Ministériel
 au sein d'un Office Notarial à BORGIO
 (Haute-Corse) - Avenue de BORGIO
 Domaine du Levant III, Bâtiment C

AVIS DE RÉDUCTION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Pierre GABRIELLI, Notaire - Officier Public Ministériel, au sein d'un Office Notarial à BORGIO [20290], Avenue de BORGIO, Domaine du Levant III, Bâtiment C, le 27 septembre 2018, a été effectuée une réduction de capital social suite à retrait d'un associé et annulation de ses parts : **Associé Retrayant** : La Société dénommée PRUNELLI S.C.I, Société civile immobilière au capital de 71000€, dont le siège est à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [20243], Place de la Mairie, identifiée au SIREN sous le numéro 499832939 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. De la Société dénommée LES HAUTS DE FONTANA, société civile d'attribution dont le siège est à PORTO-VECCHIO [20137] lieu-dit Murtone Arataggio C/o Probat, identifiée au SIREN sous le numéro 500473418 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO. **L'ancien capital** est de sept cent quatre-vingts euros [780,00 eur]. Le **nouveau capital** est de six cent dix euros [610,00 eur]. Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis, Le notaire.

N° 85



Cabinet d'Avocats Associés
MUSCATELLI - CRETY
MERIDJEN - GIANSILY
 13, avenue Maréchal Sébastiani
 20200 Bastia
 Téléphone : 04.95.31.35.63
 Télécopie : 04.95.31.38.14

Par une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de BASTIA en date du 11 octobre 2018, Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de Corse, dont les locaux sont sis 2 avenue de la Grande-Armée - BP 410 - 20191 Ajaccio Cedex, a été désigné en qualité de curateur de la succession vacante de feu François Jérôme Guy DONGRADI, décédé à BASTIA le 22 janvier 2018.

Pour avis,

N° 86

JEAN FORCONI
 SA Société Anonyme
 A Conseil d'Administration
 Au capital de 900.000 euros
 Siège social : Les Quatre Chemins
 Lieu-dit Mattonara
 20137 Porto-Vecchio
 047 120 019 RCS Ajaccio

Suivant délibérations de l'assemblée générale du 30 septembre 2013, Melle Christelle Arlette, Jérôme ROSSI, demeurant 1 Route de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO, a été nommée en qualité d'administrateur de la société en remplacement de M. Jean FORCONI, demeurant Route de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO, démissionnaire, à compter du 30 septembre 2013. Mention : RCS Ajaccio

Pour avis, le Président.

N° 87

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint-Florent du 08/10/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SARL
Dénomination sociale : GARAGE MORATI
Siège social : Lieu-dit Faggiolo, 20217 SAINT-FLORENT
Objet social : Mécanique générale toutes marques, dépannages, remorquages
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 2.000 €uros
Gérance : M. Guy MORATI et Mme Nicole MORATI, demeurant ensemble Lieu-dit Faggiolo, 20217 ST FLORENT
Immatriculation de la Société au RCS de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 88

SCI LEANDRI DISCALA
 SCI au capital de 1000 euros
 Pella Curaccia
 20129 Bastelicaccia
 530 258 078 RCS d'Ajaccio

L'AGE du 04/09/18 a décidé de :
 - Modifier la dénomination sociale en : **SCI AGIS**
 - Nommer gérant Eric Leandri 9 rue de Rivoli, 20000 Ajaccio en remplacement de Ignacette LEANDRI
 Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 89

CONSTANT LOUIS
 Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 10.000 Euros
 Siège social : Au Panier Garni
 RN 193 - 20600 Bastia
 R.C.S : Bastia 751 147 521

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 20 septembre 2018, l'associé unique a adopté la modification suivante : Il a été décidé de modifier l'article 2 des statuts afin d'étendre l'objet social, à compter du 20 septembre 2018, aux activités de location de véhicules anciens et de prestige. Le reste de l'article demeure sans changement.

Mention sera faite au RCS : BASTIA

Pour avis,

N° 90

LABORATOIRE BO
 Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 22.867,35 euros
 Siège social : 40 cours Napoléon
 20000 Ajaccio
 338 602 881 RCS Ajaccio

Aux termes d'un procès-verbal en date du 8 octobre 2018, les associés ont décidé : D'augmenter le capital d'une somme de cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros pour être porté à deux cent huit mille trois cent soixante sept euros et 35 centimes,
 - De modifier l'article 8 des statuts.

* Ancienne mention

Capital : 22.867,35 euros

* Nouvelle mention

Capital : 208.367,35 euros

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 91

« Changement de régime matrimonial
 Information préalable
 [Art. 1397 al 3 c.civ.]

Monsieur Hervé, Michel TROJANI né à AJACCIO [20000] le 12/02/1981 et Madame Joëlle, Françoise, Irène COLONNA née à AJACCIO [20000] le 18/08/1984 demeurant Les Sept Ponts AJACCIO [20090] se proposent de modifier leur régime matrimonial pour adopter le régime de la SEPARATION DE BIENS, tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil, suivant acte reçu le 12 octobre 2018 par Me Olivier LE HAY, Notaire. Pour toute opposition élection de domicile est faite à : SCP Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI - 3, avenue Eugène Macchini AJACCIO [20000]

Pour avis. »

N° 92

AVIS

Le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410 20191 Ajaccio cedex, curateur de la succession de M. GIORGETTI ANTOINE décédé le 01/09/2012 à PROPRIANO [2A] a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0200400292.

DEPOSEZ VOS ANNONCES À :
al-informateurcorse@orange.fr

N° 93



OFFICE NOTARIAL BORGIO
Maître Pierre GABRIELLI
 Notaire - Officier Public Ministériel
 au sein d'un Office Notarial à BORGIO
 (Haute-Corse) - Avenue de BORGIO
 Domaine du Levant III, Bâtiment C

AVIS DE LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître Pierre GABRIELLI, Notaire - Officier Public Ministériel, au sein d'un Office Notarial à BORGIO [20290], Avenue de BORGIO, Domaine du Levant III, Bâtiment C, le 11 octobre 2018, il a été procédé à la liquidation et au partage de la Société dénommée Société d'intérêt collectif agricole pour la mise en conserve des produits corses COPROCOR, société d'intérêt collectif agricole sous forme de société anonyme au capital de 175216€, dont le siège est à LUCCIANA [20290], Casamozza, identifiée au SIREN sous le numéro 496420340 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Existant entre : La Société dénommée SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE D'APPROVISIONNEMENT DU NORD DE L'ILE ET DE LA COTE ORIENTALE C.A.N.I.C.O, Société coopérative agricole à capital variable, dont le siège est à LUCCIANA [20290], Casamozza, identifiée au SIREN sous le numéro 783037476 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Et : La Société dénommée COOPERATIVE AGRICOLE DU NORD DE LA CORSE C.A.N.C, Société coopérative agricole à capital variable, dont le siège est à LUCCIANA [20290], Casamozza, identifiée au SIREN sous le numéro 303336515 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

N° 94

Cabinet Studio BEAUD

Société d'Avocats

Société en

droit des sociétés

67, rue de France

20000 Ajaccio

SANTI EXPERTIMMO CORSE DU SUD

SARL au capital de 2000 euros
 Siège social : Entrée Nord Solenzara
 RN 198 - 20145 Sari Solenzara
 R.C.S. Ajaccio - B 539 035 428

Par décisions de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2018 et du 22 août 2018, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 38.000 euros, pour le porter de 2000 à 40.000 euros, par création de 3800 parts nouvelles de 10 euros de valeur nominale chacune à libérer en numéraire. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 2000 euros

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 40.000 euros

Dépôt légal : RCS AJACCIO.

N° 95

AVIS

Modification de la CGP de la CRCAM de la Corse « Suite à la démission de Monsieur Jean Louis MERRÉ de ses fonctions de membre de la CGP de la CRCAM de la Corse, Le Directeur Général de Crédit Agricole SA a désigné Monsieur François MACE pour le remplacer à ces fonctions, à compter du 1 Octobre 2018. »

Pour avis et insertion,

Le Président de la CGP de la CRCAM de la Corse,
 Monsieur Bertrand CORBEAU.



Fun Beluga

BASTIA

Natation Artistique

Renseignements au

07 66 15 44 26



www.funbeluga.natationartistique.fr

POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS
AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,
ICN A CONFIÉ LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE
À CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR AVANCE
POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ
À STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE...

CORSE REGIPUB SAS

M. STÉPHANE BRUNEL

TÉL. 0612 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr



Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **60€** Pour un an à la version web pour **30€**
 Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client,
j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :**

EMAIL : _____ @ _____

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par :

Chèque à l'ordre d'ICN Carte bancaire

N° :

Expire fin : _____ Clé : _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS EDITIONS SAS • RCS BASTIA 528 790 033





CONTEMPORAINS & ATYPIQUES
300 MODÈLES
TROUVEZ LE VOTRE

CONFIGUREZ VOTRE PISCINE EN LIGNE

www.corsepiscine.com
06 43 73 07 40

Confiez-nous la sécurité de votre entreprise !
Votre pack sécurité alarme et vidéosurveillance

POUR 99€ HT/MOIS.



Offrez le meilleur accueil à votre entreprise,
Confiez-nous votre standard téléphonique IP !
Votre pack téléphonie et internet en illimité

POUR 99€ HT/MOIS.



Réduction de vos factures,
musique d'attente personnalisée
renvoi d'appel, conférence



04 95 46 85 69
contact@espacecorsesecurite.fr
www.ecs.corsica

Installation sur toute la Corse!

Alarmes, Vidéosurveillance, Automatisation, Contrôle d'accès, Coffres-forts, Téléphonie entreprise



ÉDUCATION

NOUVELLE ÉCOLE POUR AJACCIO

Il aura fallu deux ans de travaux et 7,3M€ d'investissement pour voir sortir de terre la dernière-née des écoles ajacciennes, le groupe scolaire Simone-Veil, situé au cœur du quartier des Salines. Venant remplacer l'école Salines V et ses anciens bâtiments, l'établissement a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2018-2019. Le 16 octobre dernier, aux côtés de la rectrice de l'Académie de Corse, Julie Benetti, et de Guillaume Lericolais, directeur de cabinet de la préfète de Corse, le maire d'Ajaccio, Laurent Marcangeli, a procédé à son inauguration. «C'est la première fois que j'inaugure une école en tant que maire d'Ajaccio, et c'est une fierté de couper le ruban d'un tel type d'établissement», s'est-il réjoui. Avec ses lignes épurées, son bâtiment articulé autour d'un grand patio extérieur, et ses salles de classe lumineuses, disposées en retrait des voies urbaines, l'établissement se veut une réponse à la politique de reconquête du cadre de vie du quartier des Salines, qui bénéficie avec les Cannes du programme de rénovation urbaine. Il accueille au quotidien 215 élèves répartis en 11 classes, dont 3 CP dédoublés. Nombre d'entre eux se sont d'ailleurs rassemblés sous le préau pour assister aux discours d'inauguration, au cours des-

quels Laurent Marcangeli s'est astreint à leur expliquer qui était celle dont leur établissement porte le nom: une «grande dame qui incarne le courage, la combativité et l'humilité». Aussi «offrir le nom de Simone Veil à la nouvelle école d'Ajaccio était une évidence pour moi», a-t-il souligné avant de faire lecture d'une lettre transmise par Jean et Pierre-François Veil. «Donner un nom à une école est un symbole qui marque la communauté qui s'attribue une part de ce symbole et le partage. Nous espérons que le nom de maman portera chance à chacun: élèves et enseignants», écrivent les fils de celle qui fut la première femme ministre de plein exercice en France.

«C'est une école dynamique et bienveillante, ancrée dans son quartier et dans sa ville, qui veut offrir à ses élèves les plus larges horizons» a pour sa part déclaré la rectrice, en indiquant que si les classes de CP de cet établissement situé en zone prioritaire ont été dédoublées cette année, les CE1 le seront à leur tour à la prochaine rentrée scolaire, afin «d'offrir aux enfants du quartier des Salines les meilleures conditions d'apprentissage des savoirs fondamentaux». ■ Manon PERELLI

Photo Manon Perelli



Photo Isabelle Bartoli

CORSICA 2035

UNE TABLE RONDE POUR LE FUTUR DU TRAVAIL

L'Assemblée de Corse, dans le cadre de «Corsica 2035» et de ses commissions ad hoc, organisait le 12 octobre au Palais des Congrès d'Ajaccio une table ronde sur «le futur du travail». Révolution numérique, nouvelles formes d'emploi et d'activité ont été au cœur de débats auxquels acteurs économiques et institutionnels ont pris part en nombre. Le numérique restera-t-il un outil de travail? L'intelligence artificielle peut-elle mettre en péril l'emploi humain? D'ores et déjà, le travail tel qu'on l'a longtemps connu, avec un seul poste de travail, une seule carrière, semble un modèle révolu. Et, a souligné le président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni dans son introduction «Nous savons désormais que tous les métiers sont concernés. La Corse suivra sans nul doute l'évolution mondiale [...]. C'est ensemble que nous avancerons, car chaque acteur dépend des autres pour créer de nouvelles connaissances et imaginer des solutions innovantes». Quatre experts étaient conviés. Sébastien Simoni, directeur et co-fondateur des entreprises Webzine et Campus Plex, a évoqué la question de l'intelligence artificielle. Marc de Basquiat, président de l'association pour l'instauration d'un revenu d'existence (Aire) animait un débat sur le thème «Sécuriser

les personnes pour libérer les énergies». François-Xavier Oliveau, ancien dirigeant de PME devenu conseiller de chefs d'entreprise, présentait les thèmes abordés dans son ouvrage Microcapitalisme, Vers un nouveau pacte social. Enfin, Laurent Grandguillaume, président de l'association Territoire zéro chômage de longue durée et membre du think tank Travailler autrement, a traité des nouvelles formes d'emploi et de ses atouts pour les territoires. Face à l'indéniable «émergence de la pluriactivité» il y a, selon lui, «une opportunité pour les territoires, notamment avec la flexibilité. Certaines personnes cumulent les emplois, on retrouve des salariés également travailleurs indépendants ou des étudiants entrepreneurs». Relevant l'émergence de «tiers» – tiers employeurs [interim, groupement d'employeurs, etc], tiers porteurs [couveuse, coopératives, etc], tiers lieux avec le co-working et tiers intermédiaires avec les plateformes – il a insisté sur la nécessité de «réussir à concilier aujourd'hui sécurité et liberté au sein de l'emploi. Lorsque l'on sait que 12 860 entreprises corses sont artisanales, on mesure tout l'enjeu de la mutation. Au fur et à mesure que le numérique se développe, il faut compter à 100% sur l'humain.» ■ IB

PARFUMERIE

LE PRIX FRANÇOIS-COTY RENAÎT

Considéré comme le «père de la parfumerie moderne», on lui donnait volontiers le surnom de «Napoléon de la parfumerie». Appellation qui, si elle ne brillait peut-être pas par son originalité, avait tout au moins le mérite d'affirmer clairement ses origines insulaires et de souligner son audace appliquée à la création olfactive. Né à Ajaccio en 1874, Joseph-Marie François Spoturno, dit François Coty, s'essaya un temps au journalisme à Marseille, avant de gagner Paris où il devint l'attaché parlementaire d'Emmanuel Arène. C'est apparemment de façon assez fortuite qu'il se prend d'intérêt pour la parfumerie, en aidant un ami pharmacien à réaliser une eau de Cologne et décide de se former dans les établissements Chiris, un des grands noms de l'histoire de la parfumerie grasse. De retour à Paris, il crée son propre laboratoire et choisit, sur les conseils d'Emmanuel Arène, d'adopter le nom de sa famille maternelle, Coti, en substituant un Y au I. Et en 1904, il commercialise son premier parfum, La Rose Jacqueminot, qui sera également son premier succès. Viendront ensuite des créations telles que L'Origan, Ambre antique, ou Jasmin de Corse... Mais c'est en 1917 qu'il lance une petite révolution avec Chypre qui va donner naissance à la désormais incontournable lignée des parfums chyprés. Innovant en matière de compositions olfactives, François Coty l'était également dans le domaine de la commercialisation, que ce soit en déclinant une gamme de produits autour d'une même fragrance, ou apportant un soin tout particulier au conditionnement de ses compositions, pour lequel il s'assurait le concours des meilleurs artistes, à commencer par le verrier René Lalique. Ses descendants ont créé en 2000 l'association François Coty et, à l'initiative de son petit-fils, Henri Coty, un prix François-Coty, destiné à distinguer un parfumeur dont les créations sont appelées à faire date dans l'histoire de la parfumerie. À la mort d'Henri Coty, l'association se met en sommeil et le prix cesse d'être décerné en 2010. Jusqu'à ce qu'en 2017, Véronique Coty, petite-fille d'Henri, décide de les relancer. La remise du XII^e prix François Coty aura lieu le 3 décembre à Montbazon, en Indre-et-Loire, au Château d'Artigny, ancienne demeure du parfumeur.



L'association, qui organise expositions, conférences et rétrospectives, a par ailleurs souligné son intention de s'investir en Corse où pourrait être organisée la remise du prix 2019. ■ AZ

PATRIMOINE

S'IL TE PLAÎT, PHOTOGRAPHIE-MOI UN ARBRE



Récemment constitué, un collectif d'Ajacciens résidant dans le secteur qui englobe La Pietrina, le secteur du lycée Lætitia, les Jardins de l'Empereur et le Vittulo ont tenu à faire part de leur inquiétude devant les nouveaux projets, de lotissement ou voiries qui semblent bien partis pour signer la disparition des espaces verts que peut encore compter la ville. Bien sûr, en règle générale, et quel que soit le promoteur, les nouveaux projets qui nécessitent un déboisement sévère s'accompagnent de la promesse, ou de l'intention affichée, du moins sur les plans et maquettes présentés au public, de replanter un brin de verdure, pour faire plus gai. Dans les faits, comme on peut par exemple le constater au parking du Loretto, créé sur un ancien jardin, le riverain qui aspire à revoir ne serait-ce qu'un buisson famélique a souvent le temps de sécher sur pied. Toutefois, bonne nouvelle pour les inconditionnels des arbres en ville: ils vont en avoir plein les yeux. Des arbres? En voilà! En photo. Du 16 au 15 novembre, en effet, la Ville d'Ajaccio organise un festival de la photo qui ambitionne, outre la promotion des arts visuels, de «contribuer à une prise de conscience collective» autour de cette «problématique majeure» qu'est la protection des arbres

en Corse. Car oui, l'arbre, cette «matière vivante», ce «symbole de l'environnement naturel dans la ville» est «une matière organique qui nous permet de subsister biologiquement, économiquement et émotionnellement». Et il est donc nécessaire de «le réhabiliter dans une mémoire collective». En tout cas «par le biais de la photographie au sein d'un espace public». Durant un mois, donc, en intérieur ou en extérieur, en différents lieux de la ville [place du Diamant, grilles de l'hôtel de région et de la préfecture, hall de l'aéroport, bibliothèque patrimoniale, Office du tourisme, Espace Diamant, cour de l'hôtel de ville] il y aura des arbres à foison. On risque même d'y prendre goût au point d'en redemander. ■ PMP

FEST'ANIMA

ÇA S'ANIME DANS LE SUD



Le Sud Corse a désormais son festival du film d'animation. Porté par deux associations, Fest'Anima, dont la première édition se tient du 19 au 21 octobre à Sainte Lucie de Porto-Vecchio, entend donner à voir mais aussi susciter curiosité et, pourquoi pas, vocations auprès des plus jeunes.

En 2017, les films d'animation ne représentaient que 5% des films inédits présentés dans les salles françaises cette année-là. Pourtant, souligne le Centre national du cinéma et de l'image animée [CNC] dans sa X^e étude sur le marché de l'animation en France, avec 31 millions d'entrées, ils ont généré plus de 16% des entrées en salle et trois des dix plus grands succès 2017 sont des films d'animation : *Moi, moche et méchant 3*, *Baby Boss* et *Tous en scène* qui occupent respectivement les première, cinquième et septième places du classement. Et si, toujours l'an passé, les 3-14 ans ont représenté 43,1% du public des films d'animation et restent donc la cible prioritaire des productions, les 25-49 ans arrivent juste derrière avec 29,1%, ce qui tendrait à indiquer que le film d'animation pour adultes a, lui aussi, de belles perspectives.

Si, sur la Haute-Corse, à Bastia, le Centre culturel Una Volta et le cinéma Le Régent organisent depuis 2016 des Rencontres du film d'animation, restait à proposer aux publics du suttanacciu un événement consacré spécifiquement à ce genre cinématographique. C'est le projet qu'ont mené à bien deux associations. Créée en 2003 et domiciliée à Porto-Vecchio, Cinémotion propose régulièrement des projections, le plus souvent en présence des réalisateurs et organise chaque année deux festivals de courts-métrages, Des courts en hiver et Des courts en fête. Née en 2013 à Ste Lucie de Porto-Vecchio, l'association A scola di Zia Peppa, l'école du partage propose aux enfants un pannel d'activités et d'animations [concerts, conférences, spectacles vivants...] en accordant une place importante à la langue et la culture corses. « J'avais en tête l'organisation d'un festival du film d'animation dans le Sud Corse depuis des années, explique Thierry Dorangeon, président de Cinémotion. Mais le projet était trop lourd pour le faire seul, sans une autre association partenaire. » Or pour Pierre Decortes, président de A scola di Zia Pepa, il allait de soi que sa structure culturelle contribue à promouvoir le « formidable outil pédagogique et éducatif » que constitue le film d'animation. Les deux associations ont donc travaillé à l'organisation d'un festival visant à mettre en avant

« l'animation de qualité, vecteur d'émotion et d'intelligence, loin des standards de la production de masse » et s'adressant aux enfants comme à leurs parents. Le projet a reçu le soutien de la Collectivité de Corse et de la commune de Zonza, et Chloé Mazlo, César du meilleur film d'animation en 2015 pour *Les petits cailloux* a accepté de parrainer cette première édition, au cours de laquelle elle présente son dernier film, *Diamenteurs*, et anime des ateliers sur la technique du stop motion ou animation en volume. Également invités, l'illustratrice Pénélope Jossen, la réalisatrice Caroline Cherrier et le dessinateur Jean-René Derosas. Car le propos du festival n'est pas seulement de donner à voir mais aussi de permettre au public, et particulièrement aux enfants « de comprendre comment se fabrique un film d'animation », dit Thierry Dorangeon qui reste « convaincu qu'un film peut bouleverser la vie d'un spectateur et susciter des vocations chez les plus jeunes ». Invité à mettre un peu les mains dans le moteur, découvrir les coulisses d'un genre cinématographique et les métiers qui le font vivre, le jeune public est aussi encouragé à développer son sens critique en discernant un prix, U trofeu di i ziteddi, à un des films présentés en compétition. Une quarantaine de courts métrages, mettant en évidence la diversité des techniques [dessins, découpages, animation 2D et 3D] ont été sélectionnés. Si la production française est en vedette, la sélection propose également des œuvres russe, suisse, belges et canadiennes. Par ailleurs, souligne Pierre Decortes « le film d'animation est un support idéal pour donner envie à un enfant de comprendre et pratiquer une langue ». La langue corse est donc de la partie grâce à la participation de l'association Fiura mossa qui se consacre à la réalisation de doublages en langue corse de programmes télévisuels et cinématographiques. Elle a ainsi doublé le long-métrage d'animation de l'Irlandais Tom Moore, *Le chant de la mer*, récompensé en 2015 par un César et un Oscar. Pour ce festival, Fiura mossa présente avant chaque séance de projection un épisode des aventures de *Yakari*, in lingua nustrali. ■ PMP
Savoir + : www.zonza-saintelucie.com & www.asso-cinemotion.fr

La sélection de la rédaction

Shine like me

En 2011, dans le cadre de la promotion des différentes activités de l'association Filu d'amparera, quelques élèves de l'atelier de chant dirigé par le compositeur et interprète Jean-Pierre Godinat constituaient le groupe de polyphonie féminin I Maistrelli. Ce qui n'était au départ qu'une formation orientée vers la pratique du chant amateur a rapidement évolué. Et si les membres du groupe ne sont pas des «professionnelles» au sens où le chant n'est pas leur profession ou leur activité principale, elles font désormais preuve d'une maîtrise qui dépasse de très loin le stade du dilettantisme. Jean Harixçalde est photographe professionnel, il a su faire de sa passion un métier, sans concéder de place à la routine, la tiédeur. Aux séances de pose dirigées, il préfère la démarche du témoin discret, se fondant dans le décor ou les coulisses, attentif sans jamais être intrusif ni voyeur. En juin dernier, lorsque 5 des membres d'I Maistrelli se sont rendues au Kurdistan irakien, invitées à s'y produire à l'occasion de la Fête de la musique, le photographe était du voyage. Il en a ramené un reportage qui, plus que les minutes d'un événement artistique, restitue des instants lumineux, au fil de rencontres, de découvertes mutuelles et de partage entre les artistes et leurs hôtes.

Jusqu'au 16 novembre. Scenina, Ajaccio. ☎ 0495223156 & fr-fr.facebook.com/sceninaajaccio/



Corsica.doc

Réchauffement climatique, extinction de masse, transhumanisme, débat sur l'anthropocène en tant qu'ère géologique, enfouissement de déchets radioactifs, accidents nucléaires, contamination radioactive, ubérisation de la société... Pour sa XII^e édition, le festival du film documentaire d'Ajaccio propose de s'essayer à un peu de science-fiction, autour d'une question et d'un jeu de mots: No future or now future? À l'heure où certains considèrent que 12 ans après sa sortie en salles, la comédie satirique de Mike Judge, *Idiocracy*, après avoir un temps été considérée comme quasi-prophétique, fait à présent presque figure de documentaire, force est de constater que tout s'emballe, et que le futur est de plus en plus immédiat. Rien d'étonnant, dès lors, de voir le genre documentaire ne pas se cantonner au fait accompli ou en cours d'accomplissement et s'autoriser à aller voir demain si nous y serons... et comment, dans quel état, nous y serons. Non pas pour délivrer des réponses – et moins encore des solutions – toutes faites mais pour nous inviter à envisager des pistes, entre utopie et dystopie. Ainsi, les films sélectionnés «proposent des récits d'un nouveau genre qui nous obligent à repenser l'action politique et nous enjoignent, par leur créativité, à bâtir des modes de pensée complexes, capables d'appréhender ce réel en pleine mutation» souligne la scénariste, réalisatrice et monteuse Mélanie Pavy, qui animera le 27 octobre un débat sur le thème «Que produit le futur sur l'écriture des histoires au présent?». Un vingtaine de films, contemporains ou passés, ouvriront la réflexion sur ce que demain sera – peut-être – et donneront lieu à la tenue de débats avec la participation d'historiens, romanciers et cinéastes, mais aussi de séances à destination du jeune public. C'est cela dit une fiction qui ouvre ce festival du documentaire 2018, avec la projection, le 24 à partir de 20 h30, de la version restaurée du 2001, *Odyssée de l'espace* de Stanley Kubrick. En marge de cette thématique, une compétition ouverte au nouveaux talents.

Du 24 au 28 octobre. Espace Diamant et cinéma L'Ellipse, Ajaccio. ☎ www.corsicadoc.fr



Festival Benista, Étoiles Symphonique

Fondé en 2005 par le violoncelliste, corniste et chef d'orchestre Eric du Faÿ, l'Orchestre national des Petites mains symphoniques est constitué exclusivement d'enfants et d'adolescents âgés de 6 à 17 ans. Ses membres sont recrutés dans le cadre d'un concours national qui, tous les deux ans, donne lieu à l'organisation d'épreuves dans chaque région de France. Au sein de cette formation, toutes les disciplines instrumentales, auxquelles s'ajoute désormais un chœur, sont enseignées et tous les courants musicaux sont représentés, de la musique de chambre au rock, en passant par la musique symphonique et le jazz. L'association des petites mains symphonique propose à ses élèves deux académies de travail par an, une au mois d'août, l'autre à l'occasion des vacances de la Toussaint. Pour la deuxième année consécutive, l'académie d'automne se déroule à L'Île-Rousse, à la Résidence Benista. À cette occasion, les Petites mains symphoniques donneront 26 concerts à L'Île-Rousse et dans les communes voisines. Pour la clôture de ce 12^e Festival Benista, parrainé par Petru Guelfucci, l'orchestre invite tous ceux qui le désirent, «enfants et adultes de 7 à 107 ans» à s'inscrire sur son site pour faire partie du «chœur éphémère» qui se produira en sa compagnie lors du concert de clôture.

Du 20 au 28 octobre. Belgodere, Calenzana, Calvi, Corbara, L'Île-Rousse, Monticello, Pigna, Santa Reparata di Balagna.

☎ www.petitesmainssymphoniques.com





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortenais

Lundi 22 Octobre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h35 Le programme écol'eau - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Les canistrelli - 13h25 Ran mo Tambour - 14h30 Le journal des territoires - 16h00 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h50 Noob - 17h35 Zikspotting - 18h15 A votre Service - 18h25 Chapeau Bleu - 19h05 Estivoce - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Le programme écol'eau - 20h35 Ran mo Tambour - 21h30 Zikspotting - 21h45 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Le journal des territoires - 0h10 Tocc'à Voi - 1h00 Nutiziale

Jeudi 25 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Tocc'à Voi - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Après le miracle - 13h35 A votre Service - 14h30 Le journal des territoires - 16h35 Noob - 16h55 Associ - 17h25 Vivre pour la mer - 18h15 Wedding Present - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Une pincée de plumes - 20h35 Jean Racine - 21h20 Chapeau Bleu - 22h00 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Le journal des territoires - 0h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 1h00 Nutiziale

orange™

30

National

SFR

537

National

Mardi 23 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h35 Associ - 11h05 Zikspotting - 11h20 Chapeau Bleu - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 Autoroute Express - 13h20 Wedding Present - 14h30 Le journal des territoires - 16h00 Jean Racine - 17h00 A votre Service - 17h10 Foals - 18h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 19h00 Tocc'à Voi - 19h30 Nutiziale - 19h40 Vivre pour la mer - 20h35 Minenfootu - 21h25 Les canistrelli - 21h30 Foals - 22h30 Nutiziale - 22h40 Le journal des territoires - 0h10 Minenfootu - 1h00 Nutiziale

Vendredi 26 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Vivre pour la mer - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Estivoce - 13h10 Chapeau Bleu - 13h50 Zikspotting - 14h30 Le journal des territoires - 16h00 Le programme écol'eau - 17h25 Zikspotting - 17h40 Wedding Present - 18h40 Après le miracle - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Matmatah - 21h40 Les oiseaux d'Arabie, fragments d'une correspondance - 22h20 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Le journal des territoires - 0h10 A votre Service - 0h20 Noob - 1h00 Nutiziale



95

Bastia

Mercredi 24 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h20 Les oiseaux d'Arabie, fragments d'une correspondance - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Vivre pour la mer - 13h35 Zikspotting - 14h30 Le journal des territoires - 16h00 Matmatah - 18h00 Ran mo Tambour - 18h50 Les oiseaux d'Arabie, fragments d'une correspondance - 19h30 Nutiziale - 19h40 Après le miracle - 20h35 Wedding Present - 21h35 Vivre pour la mer - 22h30 Nutiziale - 22h40 Le journal des territoires - 0h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 1h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



Nouveau en Corse

“ Les experts en **signalétique** ”



publicité adhésive
enseigne - signalétique
décoration vitrine - totem
banderole - habillage véhicule
signalétique extérieure
chevalet - panneau
impression grand format
cartes de visite - flyers
dépliants...

**Et bien d'autres supports
de communication visuelle !**

04 95 32 11 11

RN 193 Rond Point Ceppe
Lieu dit Cardello
20620 Biguglia
Tél. 04 95 32 11 11
E-mail : contact@pano-bastia.fr
www.pano-bastia.fr



du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00